sadc

Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL 2021

Nous protégeons vos dépôts

Canada

MANDAT DE LA SADC

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC ») énonce les quatre volets du mandat de la SADC :

- Fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à réduire au minimum les possibilités de perte pour elle-même
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

VISION DE LA SADC

Inspirer confiance aux Canadiennes et aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et du règlement de faillite.

PHILOSOPHIE DE LA SADC EN MATIÈRE DE RISQUE

La SADC renforce constamment sa capacité de contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. Elle accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, sous réserve des conditions suivantes :

- Ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- Ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques
- Ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- Ils lui permettent d'inspirer confiance

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

Consultez notre site Web, à l'adresse **www.sadc.ca**. Vous pouvez nous joindre par téléphone, courriel ou télécopieur, ou encore par la poste :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Téléimprimeur : 613-943-6456
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : **www.sadc.ca**
Courriel : info@sadc.ca

Numéro de catalogue : CC391-1

PROTECTION DE VOS DÉPÔTS

La SADC est une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 $ par catégorie d'assurance, dans toutes les institutions financières membres de la SADC. La protection ne coûte rien et est automatique.

Ce qui est protégé

- Les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- Les certificats de placement garantis (CPG) et d'autres dépôts à terme
- Les dépôts en devise

Ce qui n'est pas protégé

- Les fonds communs de placement, les actions et les obligations
- Les fonds négociés en bourse (FNB)
- Les cryptomonnaies

Tous les dépôts ne sont pas forcément assurables par la SADC. Visitez **www.sadc.ca** pour en savoir plus.

Faites le compte

Nous protégeons les dépôts aux institutions membres de la SADC. Si vous mettez de l'argent dans un **compte d'épargne**, un **compte de chèques** ou un **CPG** ou d'**autres dépôts à terme**, il est protégé jusqu'à concurrence de 100 000 $.

Vous	+ 100 000 $ (à votre nom seulement)	
Vous et quelqu'un d'autre	+ 100 000 $ (total par compte joint aux mêmes noms)	
Vos épargnes en fiducie	+ 100 000 $ (par bénéficiaire, un REEE par ex.)	
Votre épargne libre d'impôt	+ 100 000 $ (CELI)	= Total de votre protection à *chaque* institution membre de la SADC
Votre épargne-retraite	+ 100 000 $ (REER)	
Votre revenu de retraite	+ 100 000 $ (FERR)	
Votre impôt foncier	100 000 $ (sur vos biens hypothéqués)	

Que se passe-t-il si une institution membre de la SADC fait faillite ?

La SADC s'applique à protéger vos épargnes et à maintenir l'accès à vos services financiers. Si votre institution ferme, nous vous donnerons accès à vos sommes assurées (intérêts compris) en l'espace de quelques jours. C'est automatique – nous vous contacterons à ce moment-là.

Ce que vous pouvez faire

- Sachez ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas.
- Assurez-vous que votre institution financière dispose de coordonnées à jour à votre égard.
- Assurez-vous que votre courtier ou conseiller financier connaisse les modalités de l'assurance-dépôts.

Vous souhaitez en savoir plus ?

La SADC est une société d'État fédérale. Elle est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

Visitez notre site Web
www.sadc.ca

Appelez-nous
1-800-461-7232

Ou suivez-nous sur

Canada

Ce document contient des renseignements généraux. Il n'a pas pour objet de fournir des conseils juridiques ou financiers. Le gouvernement du Canada a annoncé que certains changements apportés à la Loi sur la SADC entreront en vigueur le 30 avril 2022. Pour de plus amples informations, visitez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

PROTECTION DES DÉPÔTS : CE QUI CHANGE

Avant le 30 avril 2020

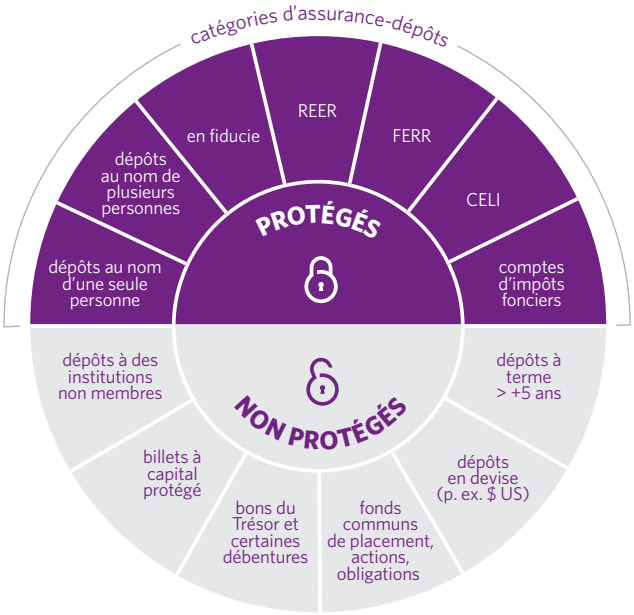

Depuis le 30 avril 2020

- **Les dépôts en devise (p. ex. $ US)** et **les dépôts à terme > +5 ans** sont assurables, et ce dans chaque catégorie d'assurance-dépôts.

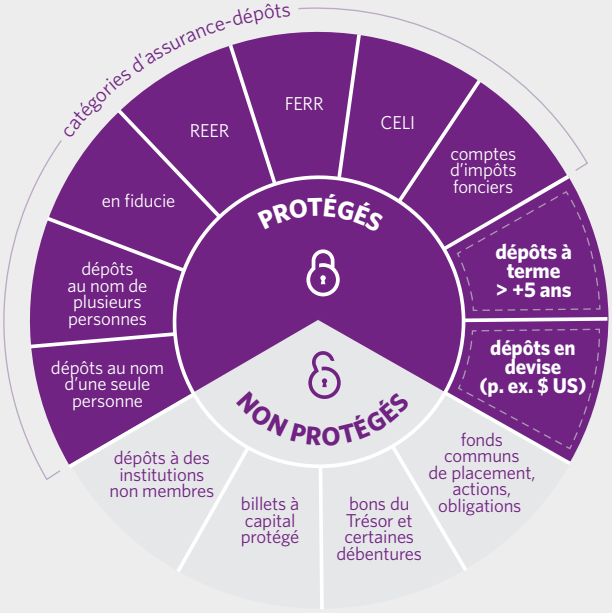

À compter du 30 avril 2022

- Protection distincte des dépôts assurables dans les **REEI** et **REEE**.
- Élimination de la protection distincte des dépôts dans les **comptes d'impôts fonciers** sur des biens hypothéqués (ils seront combinés aux dépôts assurables d'autres catégories).

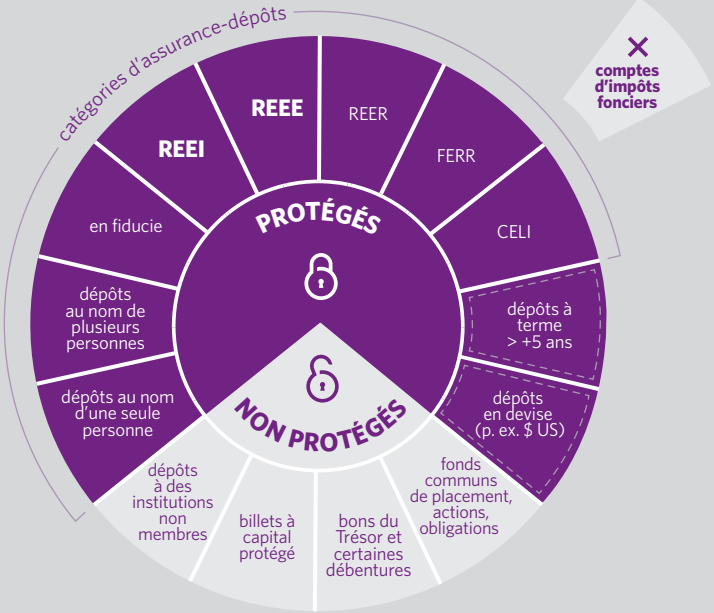

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2021	2020	2019	2018	2017
Éléments tirés de la situation financière (en millions de dollars canadiens)					
Trésorerie et titres de placement	6 493	5 735	5 036	4 374	3 833
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 650	2 250	2 050	2 050	1 600
Résultats non distribués	3 842	3 480	2 985	2 322	2 236
Éléments tirés de l'état du résultat global (en millions de dollars canadiens)					
Produits tirés des primes	739	668	645	535	420
Produits tirés des placements	90	86	66	46	40
Total des produits des activités ordinaires	829	754	711	582	461
Charges d'exploitation	60	51	43	46	41
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400	200	—	450	300
Charge d'impôt	7	9	6	—	—
Total du résultat global	362	494	663	86	120
Institutions membres (nombre)					
Banques canadiennes et filiales	53	54	53	50	50
Filiales d'institutions financières étrangères	15	15	16	17	17
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	15	15	14	14	14
Coopératives de crédit fédérales	2	2	2	1	1
Nombre total d'institutions membres	85	86	85	82	82
Total des dépôts assurés[a] (en milliards de dollars canadiens)	968	852	807	774	741
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	13,6	5,5	4,3	4,4	6,5
Financement *ex ante* (en milliards de dollars canadiens)	6,5	5,7	5,0	4,4	3,8
Points de base des dépôts assurés	67	67	62	55	52
Limite d'emprunt (en milliards de dollars canadiens)[b]	28	25	23	23	22
Points de base des dépôts assurés	289	293	285	297	297
Employés permanents (nombre)[c]	165	135	116	126	126

[a] Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices se terminant le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent et comprennent les dépôts assurés de toute institution devenue membre durant l'exercice.

[b] En vertu de la Loi sur la SADC, la Société a le pouvoir d'emprunter des fonds supplémentaires, avec l'approbation du ministre. La limite d'emprunt de la SADC est indexée sur la croissance des dépôts assurés.

[c] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque exercice.

L'EXERCICE 2020-2021

Rétrospective

- **Le nombre d'institutions membres de la SADC s'est établi à 85.** Le volume des dépôts assurés par la SADC **a augmenté de 14 % en un an**, pour atteindre **968 milliards de dollars** au 30 avril 2020. Cette hausse s'explique en partie par les nouveaux critères d'assurabilité adoptés par la SADC – la protection d'assurance-dépôts s'étend désormais aux dépôts en devise et aux dépôts à terme de plus de 5 ans –, mais aussi par la pandémie de COVID-19, qui a incité la population canadienne à épargner davantage.

- Malgré l'incertitude économique qui entoure l'après-pandémie, les institutions membres de la Société affichent de solides résultats financiers, une rentabilité enviable et de sains ratios de fonds propres et de liquidité. **La SADC continuera de surveiller de près la résilience de ses institutions membres**, avec l'aide de ses partenaires du filet de sécurité financier. C'est justement dans une telle conjoncture incertaine que prend tout son sens le rôle de la Société à titre d'autorité de règlement et qu'il importe plus que jamais que la SADC poursuive sa transformation, **pour que les déposants canadiens n'aient aucun doute quant à la protection de leurs épargnes**.

- Afin de bien rassurer les déposants canadiens durant la pandémie, la SADC **a multiplié les efforts de sensibilisation du public** via des annonces télévisées et les médiaux sociaux et numériques, ce qui lui a permis de porter à 61 % le niveau de sensibilisation à la SADC ou au régime fédéral de protection des dépôts, soit dans la fourchette cible de 60 à 65 %.

- La SADC **prend la pleine mesure des innovations et transformations technologiques qui animent le secteur financier**, car elle tient à réagir rapidement à la faillite d'une institution membre, comme s'y attendent les déposants. En 2020, la Société a entrepris de moderniser ses systèmes de remboursement, un projet qui s'étendra sur plusieurs années. Le dossier progresse comme prévu et l'on s'affaire à définir la conception stratégique, tandis qu'on a sélectionné un partenaire TI et mis sur pied un Bureau de gestion de projets.

- La SADC **a mené à terme le deuxième volet de son plan triennal en matière d'organisation et de culture d'entreprise**. Elle a su moderniser ses outils d'apprentissage et de perfectionnement et d'acquisition de talents, tout en s'adaptant à un milieu de travail virtuel imposé par la pandémie. Durant cette transition, elle s'est souciée de la santé mentale et du bien-être de ses employés et leur a procuré la souplesse nécessaire pour bien gérer l'équilibre travail-vie personnelle. La Société a par exemple consolidé ses ressources dans des secteurs d'activité prioritaires, amélioré ses programmes de mieux-être et révisé ses politiques relatives au milieu de travail.

- En prévision des modalités d'assurance-dépôts qui entreront en vigueur le 30 avril 2022, la SADC a **mobilisé ses institutions membres et d'autres intervenants du secteur** qui participent au placement de dépôts en fiducie en vue de favoriser la pleine mise en œuvre des nouvelles exigences en matière de données ainsi que la conformité aux critères d'assurabilité. Par ailleurs, la Société poursuit la mise à jour de ses systèmes et processus internes afin de rendre opérationnels les nouveaux éléments du cadre d'assurance-dépôts et de soutenir les efforts du secteur.

- La raison d'être du **Centre d'excellence en matière de simulations** demeure d'aider la SADC et ses partenaires du filet de sécurité financier à se préparer à intervenir auprès de toute institution membre en difficulté. Neuf simulations ont eu lieu au cours de l'exercice, au-delà des objectifs fixés, dont une simulation de remboursement qui s'est étalée sur plusieurs jours.

- La Société a accueilli **deux nouveaux administrateurs nommés d'office** : Tiff Macklem, gouverneur de la Banque du Canada, et Michael Sabia, sous-ministre, ministère des Finances, Canada.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL 8

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT 10

PARTIE 1 RAPPORT DE GESTION 14

Contexte d'exploitation de la SADC 14
Environnement de la SADC 15
Institutions membres de la SADC 16
Gouvernance et gestion des risques 19
À l'horizon 2021-2022 22
Plan financier 2021-2022 à 2025-2026 24
Rendement par rapport aux objectifs antérieurs 25
Revue financière 32

PARTIE 2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 44

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés 44
Rapport de l'auditeur indépendant 45
États financiers consolidés et notes complémentaires 49

PARTIE 3 GOUVERNANCE 86

Conseil d'administration 86
Comités du conseil 88
Honoraires des administrateurs 92
Dirigeants 92

GLOSSAIRE 98

Nous protégeons
vos dépôts

Message du président du conseil

Depuis un an, nombre d'entreprises ont dû composer avec la pandémie de COVID-19 et continuer de revoir leurs stratégies pour s'adapter aux transformations rapides de l'économie. La SADC n'a pas échappé à ces contraintes.

Durant l'exercice 2020-2021, compte tenu de la volatilité observée, la Société a continué de renforcer ses capacités pour donner l'assurance aux déposants qu'elle est en mesure d'intervenir promptement pour protéger leurs épargnes durement gagnées en cas de faillite de leur institution. La SADC a aussi entrepris un examen rigoureux de son cadre de gouvernance et approuvé un plan d'entreprise audacieux et tourné vers l'avenir qui témoigne de sa ferme volonté de poursuivre sa transformation et la modernisation des moyens qu'elle prend pour s'acquitter de son mandat. La stratégie et les projets décrits dans le présent rapport annuel sous-tendent la vision de la SADC, celle de devenir le chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite sur la scène internationale.

Le mandat de la SADC prend tout son sens en période d'incertitude, car son pouvoir d'intervention auprès d'une institution membre en difficulté est essentiel pour rassurer les déposants canadiens. Le conseil d'administration appuie solidement tout projet permettant à la Société d'anticiper les changements et d'y réagir afin de maintenir une capacité d'intervention sans faille. Au cours de l'exercice écoulé, le conseil a lui-même cultivé son propre état de préparation en prenant part à divers essais et simulations. Ces activités lui ont donné l'occasion d'optimiser ses prises de décisions stratégiques et de rehausser sa capacité de mobilisation rapide en situation de crise, même lorsque l'information accessible est incomplète ou imparfaite.

Cette année, pour confirmer sa faculté d'adaptation en période d'incertitude et s'assurer que son pouvoir décisionnel demeure sans égal, la SADC a entrepris l'examen de son cadre de gouvernance. Cet examen a révélé que, pour s'acquitter des pouvoirs législatifs qui échoient à la SADC, le premier dirigeant, les membres de la haute direction et les administrateurs doivent échanger courageusement et en toute transparence pour favoriser une relation productive et fondée sur la confiance. La SADC a opté pour une culture de la franchise absolue, de la remise en question et des enseignements, pour encourager l'apprentissage, l'innovation et la croissance et ainsi cultiver un milieu de travail sain sur tous les plans. Il incombe au conseil d'administration de donner l'exemple, de faire valoir les principes de la SADC dans ses propos comme dans ses gestes, y compris dans ses interactions avec le premier dirigeant et la haute direction. Les chartes du conseil et de ses comités seront mises à jour en 2021-2022, à la lumière du cadre de gouvernance révisé.

Plusieurs changements sont survenus dans la composition du conseil durant l'exercice. Nous avons accueilli dans nos rangs deux nouveaux administrateurs nommés d'office, soit le gouverneur de la Banque du Canada, Tiff Macklem, ainsi que le sous-ministre du ministère des Finances, Michael Sabia. Nous sommes reconnaissants au prédécesseur de ce dernier, Paul Rochon, pour le dévouement dont il a fait preuve pendant six ans. Lorsque le présent rapport sera déposé au Parlement, le surintendant des institutions financières, Jeremy Rudin, aura terminé son mandat. Je les remercie tous les deux pour leur apport exceptionnel. Leur vaste connaissance du système financier nous a été d'un grand secours.

Le conseil a eu le plaisir d'approuver un plan d'entreprise qui aborde sans détour les risques accrus qui caractérisent le contexte d'exploitation de la SADC, tout en réaffirmant l'importance de poursuivre la modernisation engagée. En tant que participant au filet de sécurité financier, la Société doit sans cesse accroître sa capacité à agir avec efficacité en cas de crise, entre autres en disposant d'effectifs suffisants et des processus et systèmes nécessaires, sans parler de relations solides avec ses partenaires et parties intéressées. La SADC continuera d'accroître sa résilience en transformant sa culture d'entreprise et son milieu de travail. Elle innovera pour répondre aux nouvelles attentes des déposants. La vision d'avenir de la Société (être le chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite dans le monde) signifie que, quelles que soient les circonstances, les déposants canadiens peuvent s'attendre à accéder rapidement et sans difficulté à leur argent si jamais leur institution financière fait faillite.

Au nom de tous les membres du conseil, je tiens à remercier les employés de la SADC de leur dévouement au cours de cette année qui leur a opposé de nombreux obstacles. Sous l'habile gouverne de notre président et premier dirigeant et des autres membres de la haute direction, le personnel de la SADC a su faire preuve de résilience et démontrer son engagement sincère à l'égard du mandat de la Société et de la protection des Canadiennes et des Canadiens.

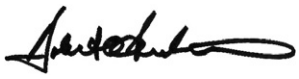

Robert O. Sanderson

Message du président et premier dirigeant

Quand la pandémie de COVID-19 a fait irruption dans nos vies au début de 2020, la SADC s'est empressée de rassurer les Canadiennes et les Canadiens quant à la protection de leurs épargnes durement gagnées et, compte tenu de la conjoncture incertaine, d'accroître sa capacité à intervenir en cas de crise. Elle a aussi poursuivi ses efforts de transformation afin de disposer de la culture d'entreprise et des compétences nécessaires au respect de ses engagements envers la population canadienne.

Depuis un an, Canadiennes et Canadiens ont su relever les défis posés par la pandémie, et notre économie se redresse tandis que les campagnes de vaccination vont bon train. La Banque du Canada s'attend à une forte croissance au second semestre de 2022, poussée par la consommation. Fait à noter, le Canada est en bonne voie d'immuniser avant cet automne toutes les personnes pour qui une telle mesure est approuvée et recommandée. S'ils ont craint pour leurs épargnes au début de la pandémie, les Canadiens ont repris confiance depuis. Nous croyons que l'intensification de nos activités de sensibilisation et de relations externes y est pour quelque chose.

Les perspectives de reprise sont excellentes, mais il reste divers obstacles à surmonter.

Le premier de ces obstacles a trait à l'évolution du marché du logement. La SADC s'y intéresse de près, car ses institutions membres y sont sensibles et, par ricochet, la Société à titre d'assureur-dépôts. Depuis un an, la question de l'offre et de la demande de biens immobiliers résidentiels fait l'objet de vives discussions à l'échelle du pays, et l'inquiétude suscitée par ce marché n'a rien d'étonnant. Ce n'est pas la première fois que le problème se pose. Le marché canadien du logement repose depuis longtemps sur un équilibre harmonieux entre les forces du marché d'une part, et les règles prudentielles réfléchies et mesurées établies par les décideurs et les organismes de réglementation d'autre part. Je suis convaincu que les Canadiens peuvent se fier à la solidité du système de financement de l'habitation.

Le second obstacle a trait aux risques accrus qui peuvent accompagner la sortie de crise. La pandémie dure depuis déjà plus d'un an, et ses répercussions ont été sans précédent pour la majorité de la population. Nous avons perdu des proches parents ou amis. Notre santé mentale a été mise à rude épreuve par les mesures sanitaires imposées par la situation. Je crois toutefois que nous en ressortirons plus forts, collectivement, et que nous saurons relever les défis que la pandémie nous a lancés dans nos vies personnelles. Notre population est résiliente. La reprise économique s'annonce inégale, et certaines de nos institutions membres feront face à des difficultés, mais la SADC est fin prête à relever les défis, grâce à ses activités préparatoires.

Une question s'impose, maintenant que la pandémie semble s'essouffler : comment la SADC va-t-elle s'adapter à la réalité post-pandémique et continuer de protéger les déposants canadiens ?

Nous avons déjà atteint plusieurs de nos objectifs en matière de transformation, mais il nous reste du pain sur la planche avant de pouvoir dire que nous sommes le chef de file de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite dans le monde. Au cours de la prochaine année, nous continuerons de renforcer notre capacité de règlement et d'asseoir notre transformation, en misant sur les points forts de la SADC.

Capacité

La pandémie n'a pas empêché la Société de poursuivre ses efforts de préparation.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de la planification de règlement faite par les six plus grandes banques canadiennes, qui sont d'une importance systémique pour le système financier et l'économie du pays. S'il reste des points à améliorer, nous croyons qu'ils le seront dans les plans de règlement que les BISN produiront en 2021. À l'avenir, les plans mettront l'accent sur la vérification des capacités de règlement. La SADC estime que les mises à l'épreuve sont indispensables pour établir des plans de règlement crédibles et réalisables et elle s'attend à ce que chaque banque confirme par ce moyen l'efficacité de ses capacités en situation de crise.

L'an dernier, la SADC a mis la touche finale à une première mouture des plans de règlement visant ses institutions membres de taille moyenne. Elle va maintenant faire de même pour les institutions de petite taille. Ces activités contribuent à notre état de préparation et témoignent de notre engagement à tenir compte des intérêts des déposants en premier lieu, quelle que soit la stratégie de règlement retenue.

Tout comme elle s'attend à ce que ses institutions membres disposent de plans de règlement et les mettent à l'essai, la SADC vérifie elle aussi régulièrement son degré de préparation. En fait, elle se voit comme un chef de file dans le domaine des simulations de crise. Elle se livre régulièrement à des « jeux de guerre » et simule des crises financières dans un contexte sûr afin de tester ses plans de règlement et sa coordination. Elle mène ainsi plusieurs simulations chaque année, de taille et de complexité variable. Jusqu'à maintenant, il s'agissait de simulations internes, avec notre conseil d'administration, ou avec nos partenaires du filet de sécurité financier canadien. De telles activités contribuent à la résilience du système financier et font en sorte que la SADC soit prête à agir avec célérité et efficacité pour s'acquitter de ses responsabilités envers les déposants canadiens, en cas de crise.

Transformation

La transformation culturelle de la Société s'est accélérée depuis un an et elle est appelée à se poursuivre.

Elle se fonde en premier lieu sur les engagements de la Société. Nos quatre engagements fondamentaux sont les suivants : servir les Canadiens, assumer nos responsabilités, être à l'unisson, anticiper et réagir. Malgré les répercussions de la pandémie sur notre vie personnelle et professionnelle, nos mini-sondages auprès du personnel semblent indiquer que nous sommes tous plus que jamais mobilisés et fiers de ce que nous accomplissons pour protéger la population canadienne.

La pandémie nous a également obligés à revoir la façon dont nous servons le public au quotidien. L'an dernier, la Société, le conseil d'administration y compris, est passée en mode virtuel. Pour ce faire, employés et administrateurs ont dû démontrer beaucoup de souplesse et de patience, et je tiens à les remercier de leur détermination. La pandémie a transformé nos habitudes de travail et la SADC, à l'instar de nombreuses autres organisations, réfléchira à l'avenir du travail avant d'envisager un éventuel retour à la « normale ».

Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé notre fonction de gestion des risques d'entreprise (GRE), qui occupe une place centrale dans notre modèle d'entreprise. En définissant à l'avance notre appétence fondamentale au risque, nous nous donnons les moyens d'intervenir rapidement le moment venu. De plus, le fait de reconnaître nos points faibles (c'est-à-dire admettre que nous sommes exposés à des risques sérieux) nous a aidés à prendre des mesures proactives pour trouver des solutions. Notre programme de GRE s'apprête à intégrer pleinement cette vision équilibrée du risque.

Nous avons aussi entrepris cette année la transformation de notre plateforme technologique, dans le but de renforcer notre capacité à rembourser rapidement les déposants dont l'institution aurait fait faillite. Ce sera le plus grand investissement technologique de notre histoire. La SADC a non seulement optimisé ses capacités internes, mais elle a aussi mobilisé les intervenants du secteur en vue de la mise en œuvre de nouvelles exigences entourant le placement de dépôts en fiducie. Grâce à ces efforts, la SADC aura l'assurance de pouvoir rembourser ce type de dépôts avec célérité et exactitude en cas de faillite d'une institution membre.

Situation financière solide

Grâce à sa situation financière enviable, la SADC est à même de poursuivre sa transformation. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent compter sur elle pour bien protéger leurs épargnes même quand la conjoncture est incertaine.

Le financement de la SADC provient entièrement de ses institutions membres et non des contribuables. Ce fonds *ex ante*, destiné à couvrir toute perte liée à l'assurance-dépôts, augmente chaque année et continuera de le faire. Au 31 mars 2021, ce fonds équivalait à 67 points de base des dépôts assurés. Suivant la stratégie de la SADC, il devrait atteindre la cible de 100 points de base en 2027-2028.

Étant donné que les charges sont très faibles en proportion du financement *ex ante*, la SADC réussit à financer la totalité de ses activités à l'aide des intérêts produits par ce fonds. Par conséquent, la totalité des primes versées par les institutions membres vient s'ajouter au solde du fonds. Le solde des dépôts assurés a beaucoup augmenté durant la pandémie, et les primes ont fait de même. Au cours de l'exercice terminé, la SADC a entrepris de réévaluer l'assiette de calcul des primes, pour s'assurer qu'elle demeure adéquate pour satisfaire aux exigences de son mandat.

Notre capacité d'emprunt, combinée à notre financement *ex ante*, nous donne une souplesse financière plus que suffisante pour bien servir les Canadiens en période d'instabilité.

Depuis plus de 50 ans, les Canadiens comptent sur la SADC pour protéger leurs épargnes. Par beau temps ou mauvais temps, personne n'a jamais perdu un seul de ses dollars protégés par la SADC. Alors que nous sommes sur le point de tourner la page sur la pandémie, sachez que la SADC sera toujours là pour protéger votre argent.

Peter D. Routledge

Nous protégeons
vos dépôts

PARTIE 1 **Rapport de gestion**

Contexte d'exploitation de la SADC

Conjoncture

Durant l'exercice 2020-2021, de nouvelles vagues de cas de COVID-19 et des mesures de santé publique plus sévères ont fait obstacle à la croissance et pesé lourd sur les ménages et les entreprises. L'activité économique a ralenti tandis que consommateurs et entreprises apprenaient à se conformer aux restrictions et aux directives de la santé publique. Dans une telle conjoncture, les institutions membres de la SADC ont affiché de solides résultats financiers, une rentabilité enviable et de sains ratios de fonds propres et de liquidité. En revanche, les consommateurs demeurent très endettés, et les prix de l'immobilier ont monté en flèche dans plusieurs marchés, comparativement au revenu des ménages.

Les campagnes de vaccination et la remontée de la consommation et des prix des produits de base, combinées à des mesures de relance budgétaires et monétaires, compensent en partie les contrecoups de la pandémie. S'il demeure trop tôt pour mesurer avec précision les conséquences de la pandémie pour le pays et les institutions membres, la SADC continue de surveiller de près la résilience de ces dernières, avec ses partenaires du filet de sécurité financier, et elle se soucie plus que jamais d'être prête à intervenir s'il le faut auprès de toute institution en difficulté.

Dans le but de rassurer les déposants quant à la protection de leurs épargnes, la SADC a multiplié les efforts de sensibilisation du public via des annonces à la télévision et dans les médiaux sociaux et numériques. Ces démarches ont permis de ramener le niveau de confiance là où il se situait avant la pandémie, alors qu'il s'était détérioré après mars 2020.

Contexte réglementaire

Dans les semaines qui ont suivi le début de la pandémie de COVID-19, la SADC a pris des mesures pour alléger certaines exigences réglementaires visant ses institutions membres et leur permettre de relever les défis qui se sont présentés. La mise en œuvre de ces mesures s'est échelonnée sur l'ensemble de l'année. Ainsi, la Société a décalé son calendrier de tests de conformité des données sur les dépôts, levé l'obligation annuelle d'attester de la conformité aux exigences en matière de données et d'envoyer un avis aux déposants agissant à titre de fiduciaires pour plusieurs bénéficiaires, consenti à des arrangements pratiques qui donneront aux institutions membres plus de temps pour se conformer au *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et repoussé de six mois la date limite de soumission de données détaillées sur les dépôts.

Annoncé dans le budget 2014, l'examen du cadre d'assurance-dépôts a entraîné plusieurs modifications de la *Loi sur la Société d'assurance-dépots du Canada* (la « Loi sur la SADC »), qui ont reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Ces modifications moderniseront et renforceront le cadre d'assurance-dépôts au Canada, et leur entrée en vigueur se fait en deux temps.

- Le 30 avril 2020, l'assurance-dépôts a été étendue aux dépôts en devise et à ceux dont l'échéance est de plus de cinq ans, tandis que les chèques de voyage ont cessé d'être assurés. Les institutions membres ont appliqué cette première série de changements et ont communiqué avec les déposants pour bien les informer de cette protection accrue.

- La deuxième série de changements devait entrer en vigueur le 30 avril 2021, mais la pandémie a incité le gouvernement fédéral à repousser d'un an cette échéance. Le 30 avril 2022, donc, les dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) et ceux dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) constitueront des catégories distinctes assurables jusqu'à concurrence de 100 000 $, les dépôts dans des comptes d'impôt foncier ne constitueront plus une catégorie distincte et de nouvelles exigences plus strictes s'appliqueront aux dépôts en fiducie.

Du même coup, la SADC a reporté d'un an l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions des Exigences en matière de données et de systèmes et du *Règlement administratif concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie*, puis elle a expliqué à ses institutions membres ce que ce report impliquait, concrètement.

La SADC poursuit ses démarches auprès des principaux intervenants du secteur (y compris les institutions membres, les maisons de courtage, les fiduciaires et d'autres intermédiaires) afin que les éléments de la deuxième phase soient mis en œuvre rigoureusement. Une étape importante a consisté à fournir des éclaircissements afin que les nouvelles normes en matière de données et les nouveaux critères d'assurabilité soient bien compris et appliqués. À cette fin, la Société a entrepris la rédaction de documents destinés aux institutions membres et aux déposants fiduciaires, de même que la mise en œuvre de meilleures pratiques à l'intention du secteur, et ces démarches avancent à grands pas.

Environnement de la SADC

Accélération de la transition vers le numérique

Ces dernières années, et encore plus durant la pandémie, l'adoption de nouvelles technologies n'a cessé de s'accélérer au sein de la population canadienne, notamment pour ce qui est de communiquer, de faire des opérations bancaires et d'accéder à son argent. Les technologies financières, les cryptomonnaies et la notion de système bancaire ouvert s'accompagnent à la fois de belles occasions et de défis en ce qui a trait à la cybersécurité et à la confidentialité des données. Les attentes des déposants ont changé au rythme des avancées technologiques : ils exigent désormais d'être informés en temps réel. La SADC continue donc de s'adapter et de répondre à ces attentes. En 2020, la Société a mis en branle un plan qui, échelonné sur quelques années, lui permettra de moderniser ses systèmes et processus servant au calcul des dépôts à rembourser et aux remboursements proprement dits, mais aussi de mieux informer et servir les déposants en cas de règlement de faillite de leur institution.

Sensibilisation des déposants

Les personnes qui ont entendu parler de la SADC et du régime fédéral d'assurance-dépôts sont mieux à même de prendre des décisions financières éclairées et ont davantage confiance dans le système financier. La SADC vise un niveau de sensibilisation du public de l'ordre de 60 à 65 %. Elle a réussi à sensibiliser davantage les segments de population cibles affichant un plus faible niveau de sensibilisation, comme les jeunes (18-34 ans), les femmes et les personnes à faible revenu. D'après un sondage effectué auprès de plus de 2 400 personnes en mars 2021, la sensibilisation à la SADC et/ou au régime fédéral d'assurance-dépôts s'établissait à 61 %, soit 3 points de pourcentage de plus qu'un an plus tôt. Le même sondage révèle que la confiance à l'égard de la protection des épargnes offerte par le gouvernement du Canada était de 13 points de pourcentage plus élevé qu'en décembre 2018.

Plan et stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise

La SADC a mené à terme le deuxième volet de son plan triennal en matière d'organisation et de culture d'entreprise. Après avoir renouvelé son équipe de direction et adopté une structure organisationnelle axée sur le risque et s'appuyant sur son cadre culturel, la Société a revu sa façon d'aborder la rémunération globale (rémunération, avantages sociaux, reconnaissance des employés, etc.), le perfectionnement en leadership, la planification de la relève et la gestion du rendement. Elle a modernisé ses outils d'apprentissage et de perfectionnement et d'acquisition de talents, tout en s'adaptant au milieu de travail virtuel imposé par la pandémie. Pour ce faire, elle s'est souciée de la santé mentale et du bien-être de ses employés et leur a procuré la souplesse nécessaire pour bien gérer l'équilibre travail-vie personnelle. La Société a par exemple consolidé ses capacités dans des secteurs prioritaires, amélioré ses programmes de mieux-être et révisé ses politiques relatives au milieu de travail là où c'était nécessaire.

Bureaux et COVID-19

La SADC a des bureaux à Ottawa et à Toronto. Tout au long de l'exercice 2020-2021, son personnel a fait du télétravail et l'accès à ses bureaux a été limité lorsque les provinces et les villes concernées ont imposé des mesures de confinement en réponse à de nouvelles vagues d'infection. La Société croit que ses employés continueront de faire du télétravail tant que les risques n'auront pas diminué considérablement. À plus long terme, la Société planifie déjà le retour dans ses bureaux et son adaptation au monde du travail de demain. Les plans viseront entre autres à réduire son empreinte carbone et à favoriser le développement durable et l'écologisation.

Institutions membres de la SADC

Au 31 mars 2021, la SADC comptait 85 institutions membres, soit une de moins qu'un an plus tôt.

Dépôts assurés

Au 30 avril 2020 (date à laquelle on calcule les dépôts assurés chaque année), les dépôts assurés par la SADC s'élevaient à 968 milliards de dollars, soit 14 % de plus qu'un an plus tôt. Cette somme représente 25 % du total des dépôts détenus par les institutions membres. Cette augmentation s'explique en partie par les nouveaux critères d'assurabilité adoptés par la SADC – la protection d'assurance-dépôts s'étend désormais aux dépôts en devise et aux dépôts à terme de plus de cinq ans –, mais aussi par la pandémie qui a incité la population canadienne à épargner davantage. Les dépôts assurés demeurent une source de financement stable, précieuse et rentable. La grande majorité des dépôts assurés par la SADC appartiennent à des particuliers.

Groupes affinitaires d'institutions membres

Les institutions membres forment 54 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions et/ou leurs principaux secteurs d'activité.

Banques d'importance systémique nationale (BISN) – comprend les six grandes banques désignées d'importance systémique par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions concentrent une grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux entreprises ou dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions se concentrent dans les prêts aux particuliers et les cartes de crédit

Services tarifés – ces institutions tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Résultats financiers des institutions membres

Les institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice net global de 43,4 milliards de dollars en 2020. Cette baisse s'explique par la hausse des provisions pour pertes sur créances, qui n'a été compensée qu'en partie par la hausse du revenu net d'intérêts. Le revenu autre que d'intérêts et les charges d'exploitation sont stables par rapport à l'exercice précédent. À 25,4 milliards de dollars, les provisions pour pertes sur créances ont crû de 124 % en un an, surtout parce que les institutions ont dû se protéger contre les conséquences possibles de la pandémie. Les institutions membres ont toutefois bien résisté et continué de soutenir une activité économique essentielle tout en maintenant des taux d'arriérés près de leurs creux historiques.

Le revenu net d'intérêts s'est accru de 5,2 % (4,9 milliards de dollars) en 2020 grâce à la hausse du volume des prêts puisque, de leur côté, les marges nettes ont suivi la même pente descendante que les taux de référence en 2020. Quant au revenu autre que d'intérêts, il a augmenté de 0,7 % (0,5 milliard de dollars) grâce aux revenus tirés des activités de négociation.

Le rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA), un indicateur général de la rentabilité des institutions, s'est établi à 13,1 %, comparativement à 15,6 % un an plus tôt. Le RAMA a diminué pour tous les groupes affinitaires sauf le groupe Services tarifés, car le revenu net a été réduit par la hausse des provisions pour pertes sur créances, hausse motivée par la pandémie. Comme l'indique le graphique ci-contre, le RAMA varie d'un groupe affinitaire à l'autre, en raison du type d'activités de crédit et du degré de recours à l'effet de levier.

Revenu, provision et bénéfices des institutions membres de la SADC, 2016-2020 (en milliards de dollars canadiens)

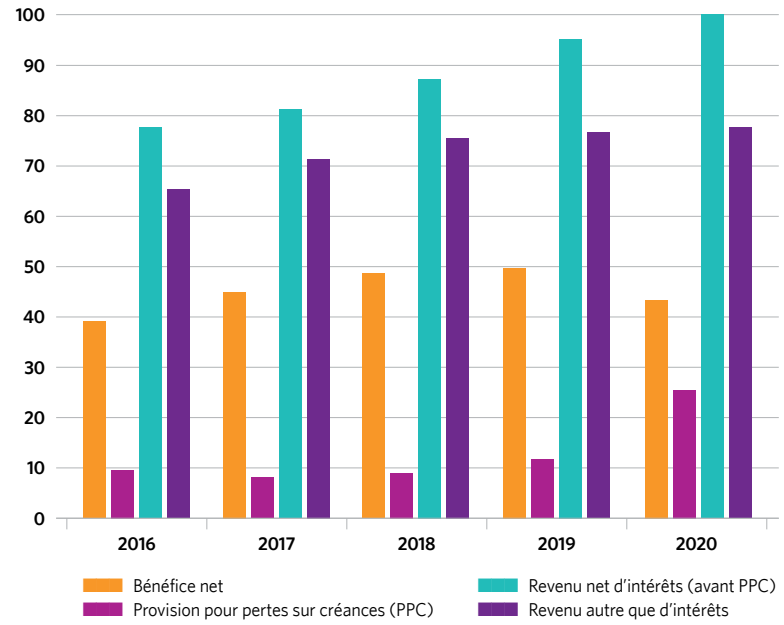

Les exercices financiers se terminent le 31 octobre ou le 31 décembre, selon l'institution.

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) par group affinitaire, 2016-2020

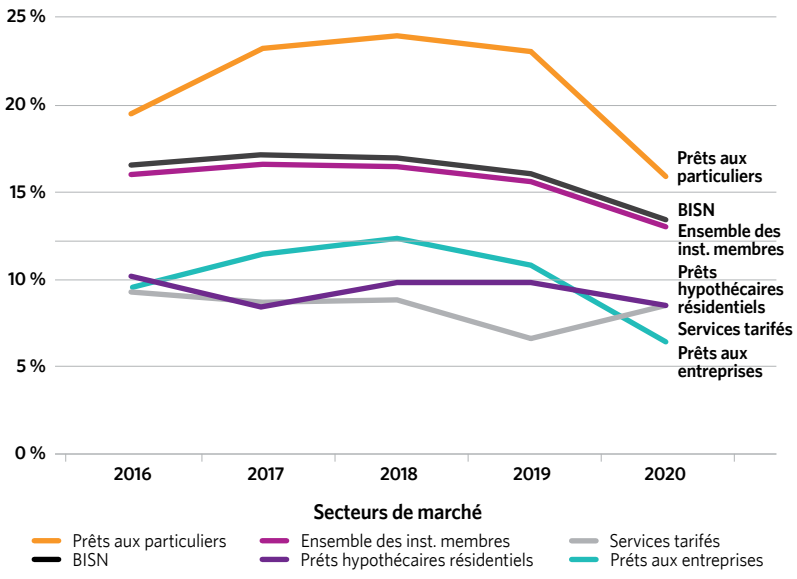

Composition, croissance et qualité de l'actif

Par rapport à 2019, l'actif total des institutions membres a progressé de 13,8 % pour atteindre 6,9 billions de dollars : la part de la trésorerie et des équivalents est passée de 4 à 9 % de l'ensemble des éléments d'actif, ce qui résulte en partie de l'augmentation du volume des dépôts. Les prêts hypothécaires résidentiels, l'une des plus importantes catégories d'actif au bilan des institutions membres, ont avoisiné 1,5 billion de dollars, soit 21 % des éléments d'actif au bilan. Les autres catégories importantes comprennent les titres de placement (22 % de l'actif total, dont 28 % en titres du gouvernement du Canada), les prêts aux entreprises (14 %), les prêts aux particuliers / prêts personnels (9 %) et les accords de mise en pension de titres (12 %).

Composition de l'actif – Groupe des BISN (%)*, 2020 (6,5 billions de dollars canadiens)

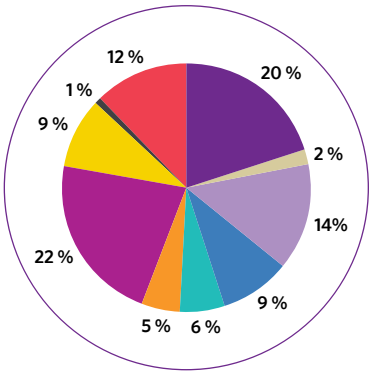

Composition de l'actif – Tous les autres groupes affinitaires (%)*, 2020 (398 milliards de dollars canadiens)

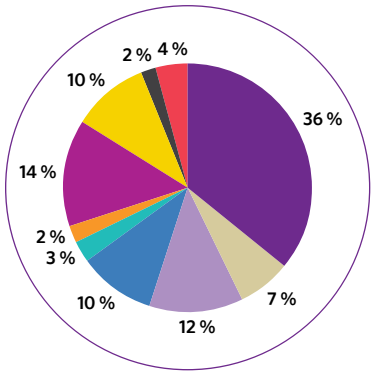

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre
Nota : Comme les chiffres sont arrondis, le total n'est pas nécessairement égal à 100 %.

Dans l'ensemble, la qualité de l'actif des institutions membres n'a pratiquement pas changé, puisque le ratio brut des prêts douteux se situe à 0,52 % de l'ensemble des prêts, comparativement à 0,49 % en 2019. Cette valeur demeure faible comparativement aux valeurs passées et à celles d'autres régions du monde.

Niveaux de liquidité

Au 31 décembre 2020, les institutions membres affichaient des soldes d'éléments d'actif liquides appropriés et répondaient toutes aux attentes réglementaires énoncées dans la ligne directrice *Normes de liquidité* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En s'appuyant sur l'ensemble de ces mesures et de ces évaluations, qui comprennent plusieurs éléments qualitatifs, la SADC dispose d'une perspective plus large pour juger de la suffisance des liquidités que détiennent ses institutions membres.

Ratios de fonds propres

Dans l'ensemble, les ratios de fonds propres des institutions membres ont légèrement augmenté en 2020 et ils dépassent nettement les exigences minimales de Bâle III. Au quatrième trimestre de l'exercice 2020 de chaque institution membre, le ratio d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET-1) s'établissait à 13 %, comparativement au minimum de 7 % qu'impose le BSIF. Le ratio de fonds propres moyen des institutions membres a légèrement augmenté et atteint 16 %.

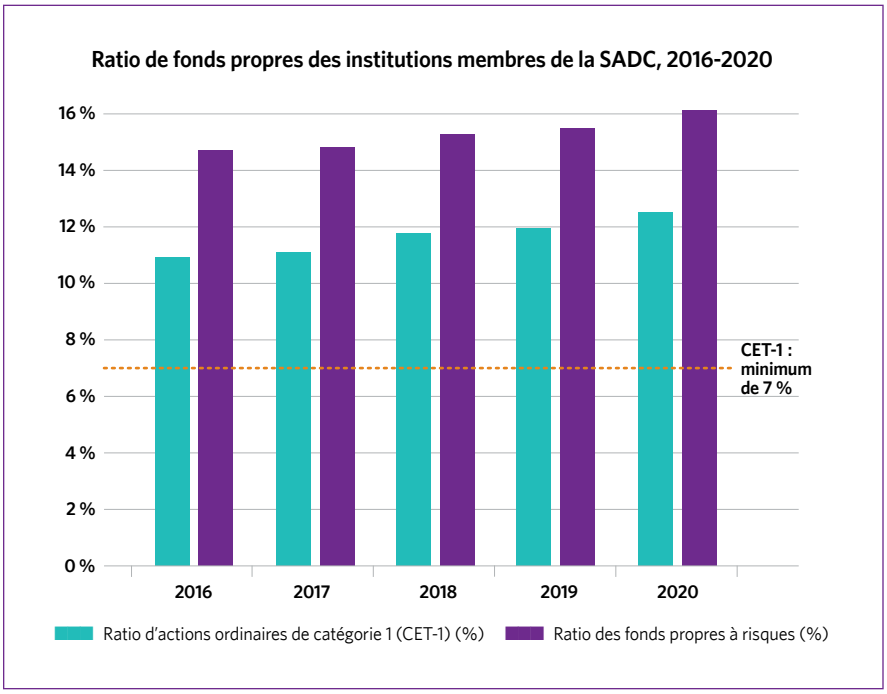

Par ailleurs, selon la ligne directrice *Exigences de levier* du BSIF, toutes les institutions doivent maintenir en tout temps un ratio de levier au moins égal ou supérieur à 3 %. Au quatrième trimestre de l'exercice 2020 de chaque institution membre, le ratio de levier moyen s'établissait à 4,8 %, le ratio le moins élevé appartenant aux banques d'importance systémique nationale ou BISN (4,7 %) et le ratio le plus élevé au groupe affinitaire « Prêts aux particuliers » (14,4 %).

Gouvernance et gestion des risques

La SADC s'expose à un éventail de risques internes et externes qui peuvent influer sur la réalisation de son mandat et de sa vision. Afin de bien recenser, évaluer et gérer ces risques, elle a mis en place un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) qui prévoit une évaluation exhaustive des risques principaux, dont le résultat est communiqué au Comité du risque du conseil de la Société tous les trimestres.

Philosophie et principes de la SADC en matière de risque

La SADC renforce constamment sa capacité de contrer les risques susceptibles de compromettre la protection des dépôts assurés et la stabilité du système financier canadien. Elle accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, sous réserve des conditions suivantes :

- Ils contribuent à la réalisation du mandat que lui a confié le Parlement
- Ils contribuent à l'élaboration et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques
- Ils soutiennent sa résilience opérationnelle
- Ils lui permettent d'inspirer confiance

Le cadre de GRE décrit les principes de la Société en la matière, afin que tout le personnel y trouve les renseignements nécessaires pour aborder la gestion des risques de manière efficace et cohérente. Ce cadre concerne tous les employés de la SADC, qui doivent gérer les risques de sorte que les stratégies de la Société et son appétence au risque soient appliquées uniformément.

Énoncé de l'appétence au risque de la Société

La SADC comprend qu'il est futile de vouloir éviter, contrôler, prévenir ou anticiper tous les risques, et que tenter de le faire aurait un coût inacceptable. Par conséquent, elle manifeste une appétence au risque équilibrée qui découle du mandat qui lui est conféré par la loi, c'est-à-dire qu'elle tient compte de l'interaction entre tous les risques auxquels elle fait face et accepte certains d'entre eux dans le but d'en éliminer ou d'en atténuer d'autres.

La SADC a une faible tolérance pour les risques susceptibles de nuire à sa capacité de protéger les dépôts assurés et de favoriser la stabilité du système financier. Son mandat dicte toutes ses décisions importantes.

Cela dit, la SADC ne peut pas se préparer à procéder au règlement de *toutes* ses institutions membres *en même temps*. Il en coûterait trop cher aux contribuables canadiens, à la SADC et à ses institutions membres. La Société opte donc pour une approche équilibrée, en évitant de courir le risque que lui échappent des changements dans la situation de ses institutions membres, mais en manifestant une appétence au risque élevée lorsqu'il s'agit d'intervenir tôt pour faciliter le règlement ordonné d'une institution membre en difficulté. Autrement dit, la SADC privilégie un cadre de préalerte et d'intervention précoce qui permet de moduler les activités de préparation en fonction du risque que représente chaque institution membre.

Pour s'acquitter de son mandat, la SADC consent à prendre des risques plus grands si cela lui permet de conserver sa flexibilité et sa capacité d'agir rapidement face aux changements qui surviennent dans le système financier et chez ses institutions membres. Elle choisit des solutions de règlement proactives, favorise une culture d'ouverture et poursuit des stratégies opérationnelles propices à l'innovation et au perfectionnement continu de ses effectifs et de ses outils, processus, données et systèmes. Toutes ces activités peuvent nécessiter l'acceptation d'un certain degré de risque financier et/ou opérationnel.

La SADC a à cœur de mériter la confiance de la population canadienne, en tant que chef de file de l'assurance-dépôts et du règlement de faillite. Son appétence au risque est très faible pour ce qui constitue toute atteinte à sa réputation, aux yeux des déposants ou des principaux intervenants.

Taxonomie des risques

La SADC classe ses risques suivant la taxonomie illustrée ci-après.

Risques stratégiques	Capacité de règlement	Risques opérationnels	Risques financiers	Risques organisationnels
Risque stratégique	Risque d'évaluation	Risque lié à l'information, à la cybersécurité et aux technologies	Risque de liquidité	Risque lié à la culture
Risque externe	Risque de règlement	Risque de sécurité	Risque de marché	Risque de personnes
Risque lié à l'exécution	Risque lié aux pouvoirs juridiques	Catastrophes naturelles et dangers physiques	Risque de crédit	Planification de la relève
	Conformité des institutions membres	Risque de fraude	Risque de financement	
		Risque juridique et de non-conformité		
Risque de réputation				

Les démarches ciblant ces risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, qui traitent des trois objectifs stratégiques de la SADC pour l'exercice 2021-2022. La Société fera un suivi de ces démarches et évaluera régulièrement leur incidence sur les risques pour reconnaître le moment où ceux-ci deviendront acceptables.

La SADC veille par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque. Comme on peut le voir ci-après, en avril 2021, il était encore difficile de mesurer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les risques auxquels fait face la SADC et sur ses activités, étant donné le grand nombre de facteurs variables et opposés qui influeront sur la santé des Canadiens, l'économie du pays et les institutions membres.

Nouveaux facteurs de risque au 31 mars 2021

Facteurs d'exacerbation du risque

- Des vagues qui s'éternisent ou qui sont plus virulentes dans les grandes économies pourraient affaiblir certaines régions et nuire à la reprise dans son ensemble
- Les tensions sur les secteurs durement touchés, dont celui de l'immobilier commercial, pourraient s'exacerber si le gouvernement doit imposer des mesures de confinement plus strictes pour lutter contre la pandémie

Facteurs à l'incidence incertaine

- Évolution de la reprise et des restrictions
- Confiance des consommateurs et des entreprises, surtout dans certains secteurs
- Fin des mesures de relance

Facteurs d'atténuation du risque

- Plus grande certitude en ce qui a trait aux calendriers de vaccination et aux traitements
- Politique monétaire et rapidité des interventions
- Bonne coordination des politiques adoptées par les décideurs au pays et à l'étranger

À l'horizon 2021-2022

Comme le prévoit son Plan d'entreprise 2021-2022 à 2025-2026 et dans le but d'atténuer les nouveaux risques mentionnés ci-dessus, au cours de la période de planification la SADC entend concentrer ses efforts à court, moyen et long terme sur trois grands axes et sur les objectifs stratégiques et projets qui y sont liés.

1. Accroître la capacité de la SADC à agir avec efficacité en cas de crise

La SADC doit tout faire pour être fin prête à agir si une ou plusieurs institutions membres éprouvent des difficultés. C'est en période d'incertitude économique que cette responsabilité prend tout son sens, étant donné que la Société participe au filet de sécurité financier canadien. La SADC doit être en mesure de protéger les épargnes des Canadiennes et des Canadiens et la stabilité du système financier.

Pour la SADC, « capacité de règlement » signifie disposer des processus, des outils, des systèmes, des moyens financiers et des personnes nécessaires à une collaboration harmonieuse avec ses partenaires du filet de sécurité financier et à ses activités à l'endroit des intervenants. Compte tenu de son mandat particulier, la SADC dispose de stratégies de dotation en personnel souples qu'elle pourra adapter si la conjoncture se redresse.

Cette stratégie s'appuiera sur les projets suivants :

- Renforcer et mettre à l'épreuve la capacité de règlement globale de la Société, de sorte qu'elle puisse utiliser de manière fructueuse toute sa gamme d'outils de règlement de faillite
- Anticiper les risques pouvant compromettre la protection des déposants et la stabilité du système financier avant qu'ils se concrétisent
- Élaborer une stratégie complète de mobilisation des parties intéressées, dans le but de collaborer de manière proactive, coordonnée et cohérente avec les intervenants externes dont le concours est essentiel à l'exécution du mandat de la Société

2. Rendre la SADC plus résiliente en transformant sa culture d'entreprise et son milieu de travail

La pandémie mondiale est l'occasion, pour la SADC et pour tant d'autres organisations, de tirer des leçons et d'abandonner des concepts existants pour retenir les meilleurs aspects des différents modes de travail que le personnel a dû adopter en 2020. Il s'agit donc de continuer à façonner une culture où les employés passent en premier et sont encouragés à réaliser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La SADC entend aussi améliorer ses programmes axés sur la santé mentale et le mieux-être de ses employés, afin de soutenir leur résilience, dans le cadre de la transformation culturelle entreprise en 2019. Elle compte donc planifier sa prochaine stratégie à long terme à l'égard du monde du travail de demain. Cette stratégie englobera divers éléments, dont de nouvelles compétences en leadership, des arrangements souples pour les employés et le réaménagement du milieu de travail. La Société veillera par ailleurs à ce que sa stratégie en matière de technologie, ses systèmes de données et ses méthodes opérationnelles soient à même de conjuguer productivité, souplesse et accessibilité tout en garantissant la sécurité et le respect de la vie privée.

Cette stratégie s'appuiera sur les projets suivants :

- Enrichir le plan et la stratégie en matière d'organisation et de culture d'entreprise afin de favoriser la résilience et l'ouverture à l'autre et de s'adapter de manière proactive au monde du travail de demain
- Mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle en matière de technologie d'entreprise qui met l'accent sur la souplesse, la gouvernance et la sécurité des données, la migration vers l'infonuagique à l'appui du travail de demain, et la transformation numérique

3. Innover pour répondre aux nouvelles attentes des déposants

En 2019, le conseil d'administration de la SADC a approuvé un plan pluriannuel audacieux qui permettra de moderniser les systèmes et processus servant au calcul des dépôts à rembourser et aux remboursements proprement dits. Cette modernisation soutiendra également de nouveaux modes de remboursement et de communication avec les déposants, pour mieux informer et servir ces derniers si leur institution devient non viable.

La SADC doit continuer de favoriser l'innovation et les progrès technologiques. Elle doit évoluer au même rythme que le secteur financier pour être à même de calculer promptement et avec exactitude les dépôts à rembourser en cas de faillite d'une institution membre. Par conséquent, elle doit être en mesure d'effectuer des remboursements autrement que par chèque et elle doit avoir accès à toutes les données nécessaires au calcul des dépôts à rembourser. La SADC doit également trouver de nouvelles façons de sensibiliser le public et comprendre les nouvelles tendances du secteur financier.

Cette stratégie s'appuie sur d'autres projets, dont les suivants :

- Mener un examen pluriannuel exhaustif du régime de primes différentielles et du cadre de financement *ex ante*
- Mettre en œuvre une nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public à la SADC et au régime fédéral d'assurance-dépôts
- Accroître notre compréhension des nouvelles tendances du secteur financier, notamment en matière de produits et de technologies

Plan financier 2021-2022 à 2025-2026

Étant donné que les prévisions du Plan d'entreprise 2021-2022 à 2025-2026 de la SADC reposent sur diverses hypothèses et estimations, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres ci-après. Les principales hypothèses financières comprennent ce qui suit :

- Les dépôts assurés augmenteront de 3,5 % annuellement.
- Les taux de prime et la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification ne changeront pas par rapport à 2020-2021.
- Les prévisions relatives aux produits tirés des placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de la trésorerie et des placements égal à 1,1 % en 2021-2022, rendement qui reculera pour s'établir à 0,81 % en 2022-2023 avant de remonter graduellement pour atteindre 0,97 % en 2025-2026.
- Aucune institution membre ne fera faillite durant la période de planification.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts devrait augmenter proportionnellement à la croissance des dépôts assurés (d'autres variables, telles que les probabilités de défaillance, n'ont pas été prises en compte).

Exercice 2021-2022

Le **total du résultat global** de l'exercice 2021-2022 devrait atteindre 671 millions de dollars.

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice devrait atteindre 841 millions de dollars, soit 765 millions en produits tirés des primes et 76 millions en produits tirés des placements.

La Société prévoit des **produits tirés des primes** de l'ordre de 765 millions de dollars, soit 26 millions de plus que les 739 millions de l'exercice 2020-2021. Cette hausse reflète essentiellement la croissance prévue du volume des dépôts assurés.

À 76 millions de dollars, les **produits tirés des placements** devraient être inférieurs de 14 millions aux 90 millions comptabilisés pour l'exercice 2020-2021. Cette diminution s'explique par une baisse du taux de rendement moyen hypothétique des placements.

Les **charges d'exploitation nettes** devraient atteindre 68 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, contre 60 millions comptabilisés pour l'exercice 2020-2021. Le montant de 68 millions budgétisé rend compte du maintien d'effectifs complets, du renforcement de la capacité d'intervention et de règlement de la Société et d'une enveloppe de 7 millions de dollars destinée à la sensibilisation du public.

La **trésorerie et les placements** devraient atteindre 7,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2021-2022.

La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** devrait augmenter pour s'établir à 2,7 milliards de dollars[1] à la fin de l'exercice 2021-2022, selon les hypothèses retenues au 31 décembre 2020.

Le **financement *ex ante*** devrait s'élever à 7,3 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2021-2022, soit l'équivalent de 72 points de base des dépôts assurés prévisionnels, en hausse de 5 points par rapport au 31 mars 2021.

[1] Au 31 mars 2021, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se chiffrait à 2,65 milliards de dollars.

Rendement par rapport aux objectifs antérieurs

La fiche de rendement qui suit résume l'avancement des projets de la SADC au 31 mars 2021, par rapport aux cinq stratégies énoncées dans le Plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025. Les stratégies en question soutiennent le mandat de la Société, qui consiste à fournir une assurance contre les risques de perte partielle ou totale de dépôts, à encourager la stabilité du système financier au Canada et à agir à titre d'autorité de règlement de faillite de ses institutions membres.

Vu l'incertitude entourant les répercussions de la pandémie, la SADC a entrepris un examen stratégique pour s'assurer de renforcer sa capacité d'intervenir auprès de toute institution membre en difficulté et de bien réagir à la pandémie. Si elle a reporté certaines échéances pour accroître sa marge de manœuvre, la Société constate que la plupart de ses objectifs et projets stratégiques pour 2020-2021 ont été réalisés ou progressaient comme prévu au 31 mars 2021.

La fiche de rendement ci-dessous décrit les mesures précises qui ont été prises, compte tenu de la pandémie, et fait le point sur tous les projets importants de la Société.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Risques stratégiques	Transformation du programme de gestion des risques de l'entreprise	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Mettre en œuvre le programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) ***Réalisations attendues en 2020-2021 :*** • Finaliser et mettre en œuvre le cadre et les politiques en matière de GRE • Utiliser un mécanisme de reddition de comptes plus robuste à l'endroit du conseil de direction de la SADC, du Comité du risque et du conseil d'administration • Achever l'examen des processus internes et mettre à jour les politiques de gestion des risques opérationnels	**Progression comme prévu**	La SADC a poursuivi la mise en œuvre de son programme de GRE : le conseil a approuvé le dernier examen annuel de son cadre de GRE et de son appétence à l'égard de tous les risques importants, la formation a été donnée et le format du rapport trimestriel sur les risques a été revu. La fonction GRE a effectué un recensement et une évaluation rapides et généraux des risques, avec l'aide de diverses équipes, afin de faire un suivi des répercussions de la pandémie. Le Bureau de gestion de programmes prend forme comme prévu : un projet pilote relatif au contexte de télétravail actuel sera mis en œuvre d'ici la fin de l'exercice.
	Progression, mais reports partiels en raison de la pandémie	La création d'un registre des risques, commencée en 2020-2021 progresse comme prévu, mais l'échéance a été reportée au profit d'autres priorités opérationnelles, bien que les rapports trimestriels destinés au Comité du risque aient été produits comme d'habitude. L'examen des politiques du conseil en matière de risque doit débuter en 2021-2022, ce qui permettra d'harmoniser ces politiques avec le cadre de gouvernance du conseil, aussi en cours d'examen, et de les renforcer. L'examen des politiques de gestion des risques opérationnels a débuté en 2020-2021 et prendra fin en 2021-2022, conjointement avec celui des politiques du conseil en matière de risque ; d'autres examens stratégiques plus approfondis cibleront certains risques opérationnels.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Capacité de règlement	Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Optimiser la capacité de règlement de la SADC : • Intensifier les activités préparatoires à l'endroit d'institutions à risque élevé • Avoir un plan de règlement pour chaque institution membre de petite ou moyenne taille • Peaufiner les plans de règlement des BISN et BISM ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Définir et respecter une capacité de règlement (appétence au risque) suffisante à l'égard de toutes les institutions membres, en tenant compte de leur profil de risque et de leur potentiel de règlement	**Progression comme prévu**	Conformément à son approche progressive en matière de préparation, la SADC a mobilisé les institutions membres à risque élevé pour relever son degré de préparation en fonction de leur profil de risque. Elle a reçu et commenté des trousses d'information soumises par les institutions concernées, mené d'autres activités de planification opérationnelle et de préparation à un remboursement à leur endroit, au besoin, et dispose désormais d'un plan de règlement adéquat pour chacune d'entre elles. La SADC a offert à ses institutions membres des services de vérification de données aux fins de leur attestation de conformité aux exigences en matière de données et de systèmes. Dans le but d'optimiser la qualité des données et les processus de remboursement des dépôts de courtier, la Société a fait équipe avec une institution membre et des courtiers et procédé à des simulations de systèmes de cueillette de données, puis formulé des recommandations.
	Progression, mais reports partiels en raison de la pandémie	La SADC a transmis des directives supplémentaires aux BISN et BISM, pour soutenir leurs efforts de planification de règlement. Elle a toutefois reporté à l'automne 2021 la date de production des prochains plans de règlement, consciente des ressources que les institutions doivent consacrer à la pandémie.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Capacité de règlement (suite)	Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Renforcer la capacité de gérer plusieurs faillites en même temps ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Optimiser le modèle de gestion de crise de la SADC en cas de faillites multiples, entre autres en donnant une formation polyvalente aux collaborateurs internes et externes dont la SADC a besoin	**Mené à terme**	La SADC continue de renforcer sa capacité de gérer plusieurs faillites en même temps. Afin d'optimiser son modèle, elle a évalué sa capacité de base et pris des mesures pour combler les manques recensés. Elle a aussi consacré de nouveaux efforts de planification liés à l'exercice de ses pouvoirs d'octroi d'un soutien financier et d'établissement d'une institution-relais. Des simulations lui ont permis de recenser de nouvelles mesures à prendre pour mieux se préparer à des scénarios de remboursement, de liquidation et de facilitation de transaction. Pour disposer du personnel suffisant, la SADC a pourvu tous les postes au chapitre des activités de préparation, identifié les remplaçants pour les rôles clés et les employés qui assureraient une capacité d'appoint en cas d'intervention. Elle a établi un plan de formation et de sensibilisation et mené des activités de formation intensives tout au long de l'exercice.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Capacité de règlement (suite)	Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Mobiliser les intervenants relativement au respect des exigences réglementaires (Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers [GCDC]) et aux efforts visant à assurer la conformité des données des courtiers-fiduciaires ***Réalisations attendues en 2020-2021 :*** • Diriger le GCDC, qui réunit des groupes importants du secteur. Élaborer un recueil de meilleures pratiques en matière d'organisation et de transmission aux institutions membres de la SADC de données sur les clients des courtiers • Élaborer et mettre en œuvre, après consultation du secteur, un cadre complet de conformité à l'égard des courtiers-fiduciaires : conception de systèmes, lignes directrices, application, surveillance et programme d'essais • Surveiller les progrès réalisés par les courtiers pour se conformer aux nouvelles règles de protection ; envisager et analyser des moyens de composer avec tout risque résiduel lié à la protection des dépôts de courtier	**Progression comme prévu**	Le soutien à la transition vers les nouvelles modalités d'assurance-dépôts va bon train, en vue de l'entrée en vigueur des nouvelles exigences en matière de données sur les dépôts en fiducie, le 30 avril 2022. De grands progrès ont été réalisés dans la rédaction de meilleures pratiques du secteur et de directives en matière de mise en œuvre des exigences, l'élaboration d'un cadre de conformité en matière de dépôts de courtier et la collaboration avec les institutions membres au sujet des exigences en matière de données et de systèmes.
Faire progresser les activités de préparation grâce au programme de simulations du Centre d'excellence ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Mener au moins une simulation par trimestre, en fonction des facteurs de risque, avec la participation (à des degrés divers) du conseil d'administration, de la direction et des employés de la SADC ainsi que des organismes du filet de sécurité financier	**Mené à terme**	La SADC a procédé à neuf simulations, soit plus du double de la cible qu'elle s'était fixée pour l'exercice. Ces simulations tenaient compte des principaux facteurs de risque et elles ont fait appel aux employés de la SADC, aux administrateurs et aux autres organismes du filet de sécurité financier.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Risques opérationnels	Moderniser les systèmes de remboursement de la SADC et améliorer ses pratiques en matière de sécurité des données	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Moderniser les systèmes de remboursement ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Préciser la stratégie de remboursement et en entreprendre la mise en œuvre, ce qui comprend la sélection des fournisseurs et l'harmonisation avec les pratiques du secteur	**Progression comme prévu**	La SADC a donné le coup d'envoi à son projet de modernisation en 2020-2021. Le projet va bon train : on s'affaire à définir la conception stratégique, tandis qu'on a sélectionné un partenaire TI et mis sur pied un Bureau de gestion de projets.
Renforcer la sécurité des données ***Réalisations attendues en 2020-2021 :*** • Mettre en place un programme de protection des données sûr et robuste, qui permet de répertorier les meilleures pratiques (y compris en matière de protection des renseignements personnels) et d'atténuer les nouveaux risques décelés • Créer des partenariats stratégiques dans le but d'accroître la capacité de la SADC en matière de sécurité	**Progression comme prévu**	Le renforcement de la sécurité des données progresse rapidement. Le projet lié au milieu de travail moderne est pratiquement achevé, et la migration vers SharePoint Online est terminée. La construction du nouveau cadre de cybersécurité s'est poursuivie et devrait prendre fin au premier trimestre de 2021-2022, quand sera menée une campagne de formation et de sensibilisation auprès des employés. En raison de la pandémie, les systèmes et la sécurité informatique se sont adaptés du jour au lendemain de manière à soutenir l'ensemble de la SADC dans un environnement de travail virtuel en 2020-2021.
	Progression, mais reports partiels en raison de la pandémie	En raison de la priorité donnée à l'environnement de travail virtuel pour cause de pandémie, la migration vers l'infonuagique a connu certains retards. Un plan revu devrait être prêt en 2022-2023.

Fiche de rendement de la SADC – 2020-2021

(au 31 mars 2021)

Risques organisationnels	Mettre en œuvre le Plan en matière d'organisation et de culture d'entreprise	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Poursuivre la mise en œuvre du Plan en matière d'organisation et de culture de la SADC : a) Élaborer des paramètres clés permettant d'évaluer l'efficacité de la culture d'entreprise et l'ampleur de la transformation b) Refondre le programme de leadership « rétroaction tous azimuts » et actualiser la gestion des compétences et la planification de la relève c) Entreprendre un examen de la rémunération ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Déployer le deuxième volet du plan triennal en matière d'organisation et de culture	**Mené à terme**	Le deuxième volet du plan triennal s'est déroulé comme prévu. La SADC a modernisé ses outils d'apprentissage et de perfectionnement et d'acquisition de talents adaptés au télétravail, vu la pandémie. Outre les réalisations attendues, la Société s'est souciée de la santé mentale et du bien-être de ses employés et leur a procuré la souplesse nécessaire pour bien gérer l'équilibre travail-vie personnelle. Elle a par exemple renforcé ses capacités dans des secteurs prioritaires, amélioré ses programmes de mieux-être et révisé ses politiques relatives au milieu de travail. Les données sur l'efficacité de la culture d'entreprise ont fait un bond de 15 %.
Risque de réputation	**Mieux faire connaître la protection d'assurance-dépôts auprès du public**	
Principaux projets et résultats escomptés	**Situation**	**Description**
Maintenir le niveau de sensibilisation à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts à au moins 60 % ***Réalisation attendue en 2020-2021 :*** • Faire croître progressivement le niveau de sensibilisation du public à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts pour atteindre un taux de sensibilisation d'au moins 60 % d'ici le 31 mars 2021	**Mené à terme**	Afin de rassurer les déposants sur la sécurité de leurs épargnes dans un contexte de pandémie, la SADC a multiplié les annonces à la télévision et dans les médias numériques et sociaux. D'après des sondages trimestriels, la confiance du public a remonté depuis le début de la pandémie. En mars 2021, le taux de sensibilisation au rôle que joue la SADC pour protéger les dépôts a atteint 61 %, un taux qui se situe dans la fourchette de 60 à 65 % ciblée pour l'exercice. En accélérant ses démarches publicitaires, la SADC a fait l'essai de plusieurs nouveaux médias, en se concentrant sur les régions où le degré de sensibilisation était plus faible (les provinces de l'Ouest et le Québec, et plus particulièrement chez les femmes), et les résultats sont concluants.

Revue financière

La revue financière qui suit fournit un contexte descriptif utile à l'interprétation de la situation financière de la Société, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie. Elle doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice 2020-2021 de la Société et les notes complémentaires.

Aux termes de sa loi constitutive, la SADC est investie du mandat suivant :

- Fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres
- Encourager la stabilité du système financier canadien et y contribuer à tous égards
- Protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir
- Agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres

La situation financière de la Société, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie sont tributaires de la poursuite de ces objectifs.

Méthode de préparation

À titre de société ayant une obligation publique de rendre des comptes, la SADC prépare ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), conformément aux exigences du Conseil des normes comptables du Canada.

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les résultats d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée créée par la SADC en 1992 dans le but de gérer la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty et de la Société d'hypothèque Central Guaranty. (La note 2 des états financiers consolidés de l'exercice 2020-2021 fournit plus de précisions à ce sujet.) La consolidation d'ACC a peu de répercussions sur les résultats financiers consolidés.

Résultats financiers – Points saillants

Le total du résultat global de l'exercice de la SADC terminé le 31 mars 2021 correspond à un montant positif de 362 millions de dollars.

Les produits tirés des primes se sont élevés à 739 millions de dollars, soit 71 millions (11 %) de plus que ceux de l'exercice précédent. Cette hausse nette s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés, qui a été en partie contrebalancée par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 90 millions de dollars, en hausse de 4 millions (5 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. Cette hausse résulte de la croissance du portefeuille de placement (du fait de l'augmentation des produits tirés des primes), même si le taux de rendement effectif moyen pondéré des placements a baissé au cours de l'exercice (1,37 % au 31 mars 2021 contre 1,64 % au 31 mars 2020).

Les charges d'exploitation nettes de l'exercice ont atteint 60 millions de dollars, ayant augmenté de 9 millions (17 %) par rapport à celles d'il y a un an, surtout en raison d'une hausse des honoraires à la suite du lancement de plusieurs nouveaux projets, des besoins accrus en ressources humaines pour que la Société puisse remplir son mandat convenablement et d'une intensification des activités de sensibilisation du public.

Les actifs de la Société ont continué de croître durant l'exercice. Au 31 mars 2021, le total des actifs se chiffrait à 6 512 millions de dollars, en hausse de 757 millions (13 %) par rapport au 31 mars 2020. Les actifs de la Société étaient composés en majorité de titres de placement d'une valeur globale de 6 490 millions de dollars au 31 mars 2021. Ils ont augmenté de 759 millions (13 %) par rapport à un an plus tôt.

Au 31 mars 2021, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établissait à 2 650 millions de dollars, soit 400 millions (18 %) de plus qu'à l'exercice précédent. Cette augmentation nette découle d'une hausse de l'exposition aux pertes, de changements dans le profil de risque de certaines institutions membres et d'une probabilité de défaillance plus élevée.

Les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables. Cependant, les produits tirés des placements et les autres produits des activités ordinaires sont assujettis à l'impôt sur le résultat. En raison de la montée des charges d'exploitation nettes, la charge d'impôt a fléchi de 15 % comparativement à celle de l'exercice précédent, atteignant 7 millions de dollars.

Le financement *ex ante* sert à couvrir les pertes éventuelles liées à l'assurance-dépôts. Au 31 mars 2021, le solde s'élevait à 6 492 millions de dollars, soit l'équivalent de 67 points de base des dépôts assurés, le même niveau qu'un an plus tôt.

État consolidé de la situation financière

Actifs

Le total des actifs de la Société est passé de 5 755 millions de dollars au 31 mars 2020 à 6 512 millions au 31 mars 2021, en hausse de 13 %. Le tableau ci-après résume les actifs de la Société.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Trésorerie	2 480	3 568
Titres de placement	6 490 225	5 730 984
Actif d'impôt exigible	1 130	—
Clients et autres débiteurs	166	260
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	6	6
Paiements anticipés	1 302	1 106
Actifs au titre de droits d'utilisation	9 700	11 920
Immobilisations corporelles	4 163	3 621
Immobilisations incorporelles	2 999	3 482
Total des actifs	**6 512 171**	**5 754 947**

Titres de placement

Le portefeuille de placement de la SADC, d'une valeur de 6 490 millions de dollars, constitue la plus grande partie des actifs de la Société. La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux grands principes :

- Le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital.
- Le portefeuille de placement doit servir de source de financement pour les activités d'intervention.

Titres de placement : cotes de crédit au 31 mars 2021

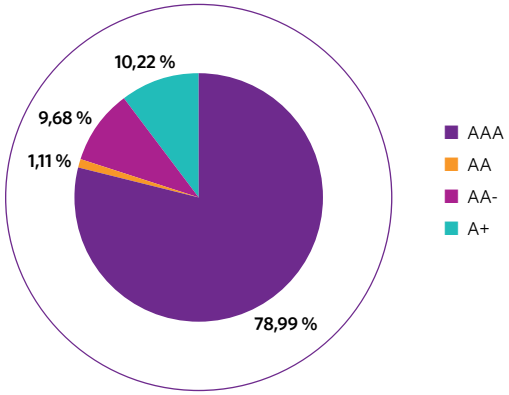

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille organisé de façon prudente. La Société gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances. Les politiques du conseil en matière de risques financiers de la SADC limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés.

En vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des obligations émises par le gouvernement du Canada et les sociétés d'État fédérales ou encore par les gouvernements provinciaux et les sociétés de financement municipal. Les titres de placement doivent avoir une cote de crédit de A- au minimum pour un terme de cinq ans tout au plus. La Société a adopté un style de placements échelonnés, de manière à ce que ceux-ci soient distribués également, dans les limites de la tolérance aux risques, sur une période de cinq échelons d'une année chacun.

Au 31 mars 2021, la duration du portefeuille de placement de la Société était de 2,5 ans, tout comme il y a un an. Le taux de rendement effectif moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements était de 1,37 % au 31 mars 2021 (1,64 % au 31 mars 2020).

Recouvrements

Il arrive que la SADC recouvre certaines sommes auprès d'institutions en liquidation. Ces montants représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers consolidés de la SADC, car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif de l'institution faillie et aux réclamations conflictuelles à l'égard d'actifs particuliers.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la Société n'a rien recouvré à l'égard des institutions ayant fait faillite.

Par ailleurs, ACC (entité structurée contrôlée par la Société) est en voie de régler son litige et d'achever ses activités d'administration. Aucun recouvrement n'a été comptabilisé en 2020-2021 à l'égard des pertes radiées en son nom. Il est aussi possible que d'autres sommes, quoique négligeables, soient finalement recouvrées sur les actifs en liquidation avant la dissolution de l'entité concernée.

Passifs

Le total des passifs de la Société est passé de 2 275 millions de dollars au 31 mars 2020 à 2 671 millions au 31 mars 2021, en hausse de 17 %. Le tableau ci-après résume les passifs de la Société.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Fournisseurs et autres créditeurs	8 465	7 812
Passif d'impôt exigible	—	2 941
Obligations locatives	10 390	12 611
Avantages du personnel	1 508	1 444
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 650 000	2 250 000
Passif d'impôt différé	303	448
Total des passifs	**2 670 666**	**2 275 256**

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur un certain nombre d'hypothèses. Au 31 mars 2021, la provision de 2 650 millions de dollars correspondait au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en réglant les faillites d'institutions membres. La provision s'est accrue de 400 millions de dollars en 2020-2021.

Plusieurs facteurs expliquent l'augmentation globale nette de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, notamment les suivants :

- Augmentation du niveau estimé du risque de pertes
- Changement de catégorie de tarification et variation du profil de risque de certaines institutions membres
- Variation des probabilités de défaillance calculées à l'endroit de certaines institutions membres

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique que prospective. Les statistiques de défaillance de Moody's Investors Services et de Standard & Poor's servent à établir l'aspect historique. Pour les estimations de nature prospective, on a fait appel à Moody's Analytics, qui fournit des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

La Société calcule les pertes attendues de la faillite des institutions membres d'après la valeur actualisée de ces pertes. La perte en cas de défaillance est exprimée en pourcentage de l'exposition aux pertes et reflète i) la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies résultant de la faillite d'institutions membres au Canada depuis 1987, augmentée d'un ajustement reflétant l'incertitude d'évaluation, et ii) les pertes récentes subies dans d'autres territoires.

Financement ex ante

Pour qu'un régime d'assurance-dépôts soit efficace et continue de bénéficier de la confiance du public, il doit reposer sur des mécanismes de financement sains. La SADC a mis au point une stratégie de financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La stratégie de financement de la SADC consiste à accumuler des ressources durant les périodes de prospérité économique pour être en mesure de faire face à des pertes éventuelles lorsque la conjoncture se détériore, de manière à éviter, dans la mesure du possible, de hausser de façon marquée les taux de prime durant un ralentissement économique, lorsque les institutions membres rencontrent des difficultés financières.

Au 31 mars 2021, la cible minimale de financement *ex ante* de la Société était fixée à 100 points de base des dépôts assurés. La Société revoit régulièrement cette cible pour en vérifier la pertinence.

La Société a recours à deux méthodes principales pour évaluer le niveau optimal de son financement *ex ante*. La première est appelée « analyse discrétionnaire ». Celle-ci consiste à étudier le profil des institutions membres et à évaluer dans quelle mesure un niveau de financement donné permettrait à la Société de faire face à la faillite éventuelle de certaines d'entre elles.

La deuxième méthode s'appelle « estimation des pertes ». Selon cette méthode, la SADC a recours à des techniques statistiques pour évaluer divers scénarios de pertes. On élabore plusieurs scénarios de pertes pour être en mesure de calibrer le niveau du financement. Les données servant à l'estimation des pertes comprennent le volume des dépôts assurés, des statistiques sur les probabilités de défaillance et des hypothèses quant aux pertes prévues en cas de défaillance.

La SADC mesure périodiquement l'adéquation de son financement ; pour ce faire, elle soumet à des tests de tension les hypothèses sur lesquelles reposent ses modèles. Ces tests visent surtout à mesurer l'incidence que les variables des modèles, en l'occurrence la variation des probabilités de défaillance et des pertes en cas de défaillance, ont sur le financement nécessaire.

Au 31 mars 2021, le niveau du financement *ex ante* s'élevait à 6 492 millions de dollars, soit l'équivalent de 67 points de base des dépôts assurés. Compte tenu du volume des dépôts assurés établis au 31 mars 2021, la cible minimale de 100 points de base correspondrait à 9 680 millions de dollars. La Société a élaboré un plan qui devrait permettre d'atteindre la cible minimale du financement *ex ante* au cours de l'exercice 2027-2028.

Le financement *ex ante* n'est toutefois que l'un des moyens de financement dont dispose la SADC. En effet, la Société détient un portefeuille de placement quasi équivalent au financement *ex ante* et elle est aussi habilitée à emprunter au Trésor canadien ou sur les marchés financiers. La somme maximale que la SADC peut emprunter est rajustée périodiquement en fonction de la croissance des dépôts assurés ; au 31 mars 2021, la loi autorisait la SADC à emprunter jusqu'à 28 milliards de dollars, sous réserve d'une approbation ministérielle. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément du gouverneur en conseil et du ministre des Finances si, de l'avis du ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficience du système financier au Canada. Si la Société obtient un tel emprunt pour régler la faillite d'une institution membre, les primes d'assurance-dépôts seront augmentées pour couvrir l'emprunt.

Le tableau ci-après rend compte des liquidités dont la SADC disposait au 31 mars 2021.

Au 31 mars (en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Liquidités mobilisables :		
Trésorerie	2	4
Juste valeur des titres de placement de haute qualité et très liquides	6 586	5 864
Capacité d'emprunt :		
Emprunts sur les marchés ou au Trésor en vertu de la Loi sur la SADC	28 000	25 000
Total des liquidités mobilisables	**34 588**	**30 868**
Dépôts assurés	**967 981**	**851 903**
Total des points de base des dépôts assurés	**357**	**362**

État consolidé du résultat global

Le total du résultat global de la SADC pour l'exercice 2020-2021 correspond à un montant positif de 362 millions de dollars, en baisse de 133 millions (27 %) par rapport à celui de l'exercice précédent. Le tableau ci-après résume la performance financière de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Produits des activités ordinaires		
Produits tirés des primes	739 100	668 360
Produits tirés des placements	89 936	85 490
Autres produits	78	6
Charges		
Charges d'exploitation nettes	59 829	51 008
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400 000	200 000
Charge d'impôt	7 367	8 661
Résultat net	361 918	494 187
Autres éléments du résultat global	(104)	178
Total du résultat global	**361 814**	**494 365**

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes de l'exercice 2020-2021 ont augmenté de 71 millions de dollars (11 %) et atteint 739 millions de dollars. Cette hausse nette s'explique par la croissance du volume des dépôts assurés, qui a été en partie contrebalancée par le changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres. Les dépôts assurés sont passés de 852 milliards de dollars au 30 avril 2019 à 968 milliards au 30 avril 2020, une croissance de 14 %.

Les primes réclamées aux institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification. Le classement dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime de 2020-2021 s'alignent sur la stratégie que la Société a adoptée pour atteindre le niveau minimal du financement *ex ante* d'ici 2027-2028. Le tableau ci-après indique les taux de prime, exprimés en points de base des dépôts assurés.

Catégorie de tarification *(points de base des dépôts assurés)*	**2020-2021**	**2019-2020**
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Les produits tirés des primes de l'exercice 2020-2021, qui totalisent 739 millions de dollars, équivalent à environ 7,6 points de base des dépôts assurés.

Le tableau suivant fait état de la répartition des institutions membres par catégorie de tarification.

Répartition des institutions membres par catégorie de tarification (% des institutions membres)

Catégorie de tarification	**2020-2021**	**2019-2020**	**2018-2019**	**2017-2018**	**2016-2017**
1	89	83	81	83	78
2	10	14	15	11	18
3	1	3	4	5	4
4	—	—	—	1	—

Produits tirés des placements

Les produits tirés des placements de l'exercice totalisent 90 millions de dollars, en hausse de 4 millions (5 %) en regard de ceux de l'exercice précédent. La hausse résulte de la croissance du portefeuille de placement (sous l'effet de l'augmentation des produits tirés des primes), même si le taux de rendement effectif moyen pondéré des placements a baissé au cours de l'exercice (1,37 % au 31 mars 2021 contre 1,64 % au 31 mars 2020).

Charges d'exploitation

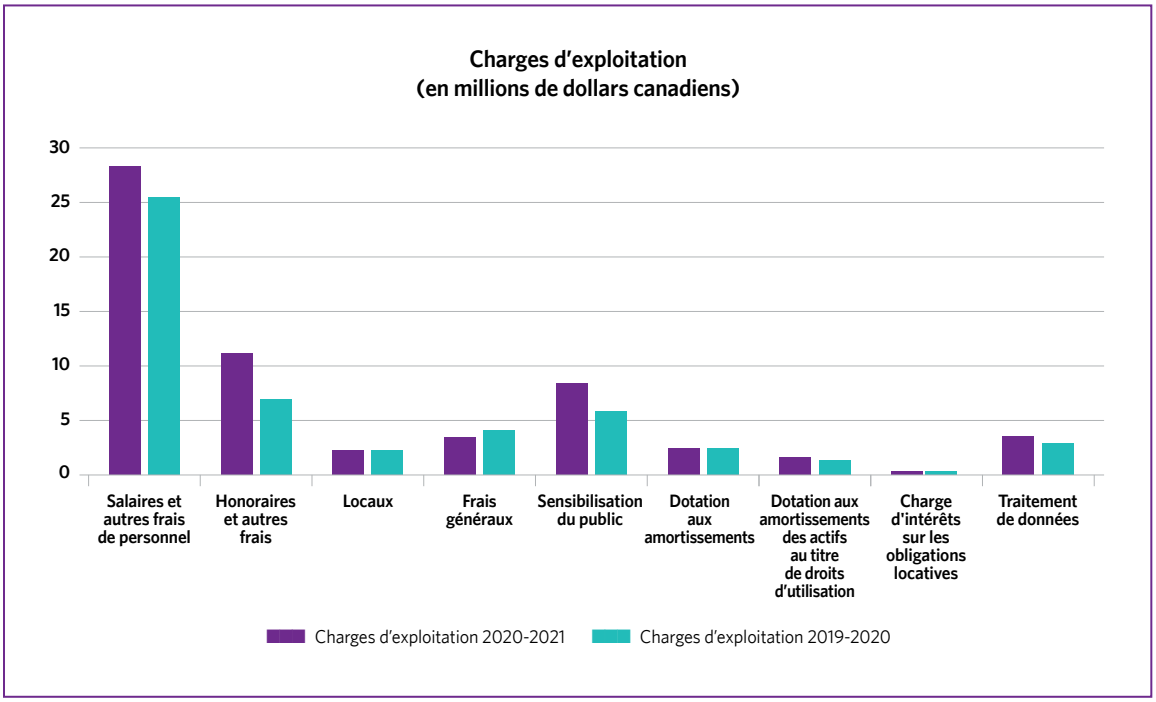

Les charges d'exploitation de l'exercice 2020-2021 ont augmenté de 9 millions de dollars (17 %) comparativement à celles de 2019-2020, s'établissant à 60 millions de dollars. Cette majoration résulte surtout des facteurs suivants : hausse des honoraires à la suite du lancement de plusieurs nouveaux projets ; besoins accrus en ressources humaines pour que la Société puisse remplir son mandat convenablement ; intensification des activités de sensibilisation du public.

Charge d'impôt

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société correspond essentiellement aux produits d'intérêts, auxquels celle-ci applique les déductions dont elle peut se prévaloir aux fins du calcul du résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

La charge d'impôt de l'exercice 2020-2021 se monte à 7 millions de dollars, ayant diminué de 1 million (15 %) par rapport à l'exercice 2019-2020 en raison de la hausse des charges d'exploitation nettes.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau ci-après résume les flux de trésorerie de la SADC.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Augmentation des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	794 934	729 525
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(794 542)	(727 452)
Diminution des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(1 480)	(695)
Augmentation (diminution) nette du solde de la trésorerie	(1 088)	1 378
Trésorerie, à la fin	**2 480**	**3 568**

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation servent essentiellement à financer le portefeuille de placement de la Société et, en conséquence, à accroître le financement *ex ante*.

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2020-2021 à 2024-2025

L'analyse qui suit compare les résultats financiers de l'exercice 2020-2021 de la Société aux prévisions établies pour la même période dans le plan d'entreprise.

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2021, le **total des actifs** se montait à 6 512 millions de dollars, en hausse de 5 millions par rapport au total de 6 507 millions annoncé dans le plan. Cette faible augmentation est surtout due à des produits tirés des primes plus élevés que prévu, ce qui a donné lieu à un accroissement des titres de placement.

Au 31 mars 2021, le **total des passifs** correspondait à 2 671 millions de dollars, en hausse de 650 millions (32 %) par rapport au total de 2 021 millions prévu dans le plan. La hausse s'explique surtout par la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

État consolidé du résultat global

Le **total des produits des activités ordinaires** de l'exercice se chiffre à 829 millions de dollars, ce qui est comparable aux 828 millions prévus dans le plan.

Les **charges d'exploitation nettes** de l'exercice ont atteint 60 millions de dollars, ce qui se rapproche des 62 millions prévus au plan.

Le **total du résultat global** pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 est positif, s'élevant à 362 millions de dollars, soit un écart de 395 millions par rapport au montant de 757 millions prévu dans le plan. L'écart est surtout attribuable à une augmentation plus importante que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

(en millions de dollars canadiens)	2021-2022 Plan d'entreprise[a]	2020-2021 Chiffres réels	2020-2021 Plan d'entreprise[a]
État consolidé de la situation financière *(au 31 mars)*			
Trésorerie et titres de placement	7 256	6 493	6 487
Immobilisations	18	7	9
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	10	11
Autres actifs courants	—	2	—
Total des actifs	**7 282**	**6 512**	**6 507**
Fournisseurs et autres créditeurs	5	8	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 700	2 650	2 000
Obligations locatives	9	10	11
Autres passifs non courants	5	2	5
Résultats non distribués	4 563	3 842	4 486
Total des passifs et des capitaux propres	**7 282**	**6 512**	**6 507**
État consolidé du résultat global *(pour l'exercice terminé le 31 mars)*			
Produits des activités ordinaires			
Produits tirés des primes	765	739	728
Produits tirés des placements et autres produits	76	90	100
	841	829	828
Charges			
Charges d'exploitation nettes	68	60	62
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	400	—
	168	460	62
Résultat net avant impôt	673	369	766
Charge d'impôt	(2)	(7)	(9)
Total du résultat global	**671**	**362**	**757**

[a] Les plans d'entreprise de 2020-2021 à 2024-2025 et de 2021-2022 à 2025-2026 s'appuient sur les données disponibles au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 respectivement.

Nous protégeons
vos dépôts

PARTIE 2 États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Le 9 juin 2021

La direction assume la responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers consolidés contenues dans le présent Rapport annuel. Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le présent Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

Aux termes de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Des audits internes permettent d'examiner et d'évaluer l'application des politiques et procédures de la Société ainsi que la pertinence des procédés de contrôle interne. De plus, les auditeurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité d'audit du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui incombent de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été audités par l'auditrice de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et premier dirigeant,

Peter Routledge

La responsable, Finances, Exploitation, et directrice financière,

Camille Ringrose

Rapport de l'auditeur indépendant

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société d'assurance-dépôts du Canada et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

Rapport de l'auditeur indépendant

la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et ses règlements, les règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'assurance-dépôts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Normand Lanthier, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 9 juin 2021

États financiers consolidés et notes complémentaires

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
ACTIFS			
Trésorerie		2 480	3 568
Titres de placement	*4*	6 490 225	5 730 984
Actif d'impôt exigible		1 130	—
Clients et autres débiteurs		166	260
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation		6	6
Paiements anticipés		1 302	1 106
Actifs au titre de droits d'utilisation	*5*	9 700	11 920
Immobilisations corporelles	*6*	4 163	3 621
Immobilisations incorporelles	7	2 999	3 482
TOTAL DES ACTIFS		**6 512 171**	**5 754 947**
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		8 465	7 812
Passif d'impôt exigible		—	2 941
Obligations locatives	*5*	10 390	12 611
Avantages du personnel	*16*	1 508	1 444
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*8*	2 650 000	2 250 000
Passif d'impôt différé	*11*	303	448
Total des passifs		**2 670 666**	**2 275 256**
CAPITAUX PROPRES			
Résultats non distribués		3 841 505	3 479 691
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**6 512 171**	**5 754 947**

Éventualités et engagements (note 15)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration le 9 juin 2021

Un administrateur

Un administrateur

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Notes	2021	2020
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Produits tirés des primes	*12*	739 100	668 360
Produits tirés des placements	*4*	89 936	85 490
Autres produits		78	6
		829 114	753 856
CHARGES			
Charges d'exploitation nettes	*13*	59 829	51 008
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*8*	400 000	200 000
		459 829	251 008
Résultat net avant impôt		369 285	502 848
Charge d'impôt	*11*	7 367	8 661
RÉSULTAT NET		**361 918**	**494 187**
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :			
Gain (perte) actuariel sur les obligations au titre des prestations définies	*16*	(138)	237
Incidence fiscale	*11*	34	(59)
Autres éléments du résultat global, après impôt		(104)	178
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		**361 814**	**494 365**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	Résultats non distribués et total des capitaux propres
Solde au 31 mars 2019	**2 985 326**
Résultat net	494 187
Autres éléments du résultat global	178
Total du résultat global	494 365
Solde au 31 mars 2020	**3 479 691**
Résultat net	361 918
Autres éléments du résultat global	(104)
Total du résultat global	361 814
Solde au 31 mars 2021	**3 841 505**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars (audité) (en milliers de dollars canadiens)

	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	361 918	494 187
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Dotation aux amortissements	3 751	3 683
Produits tirés des placements	(89 936)	(85 490)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	206	235
Charge d'impôt	7 367	8 661
Charge au titre des avantages du personnel	143	164
Variation du fonds de roulement :		
Diminution des clients et autres débiteurs	94	242
Augmentation des paiements anticipés	(196)	(501)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	653	2 012
Diminution des incitatifs à la location différés	—	(734)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400 000	200 000
Produits tirés des placements, montant reçu	122 905	113 446
Paiement au titre des avantages du personnel	(217)	(7)
Intérêts payés sur les obligations locatives	(206)	(235)
Impôt sur le résultat payé	(11 548)	(6 138)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	794 934	729 525
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 331)	(2 327)
Achat de titres de placement	(2 844 435)	(2 362 392)
Produit résultant de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	2 052 224	1 637 267
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(794 542)	(727 452)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement en principal sur les obligations locatives	(1 480)	(1 429)
Incitatifs relatifs à la comptabilisation de contrats de location-financement selon IFRS 16	—	734
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(1 480)	(695)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(1 088)	1 378
Trésorerie, au début	3 568	2 190
Trésorerie, à la fin	**2 480**	**3 568**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires

31 mars 2021

1 – Informations générales

La Société d'assurance-dépôts du Canada (la « Société » ou la « SADC ») a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État sans capital-actions inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres et par les produits tirés des placements. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son siège social est sis au 50, rue O'Connor, 17e étage, à Ottawa, en Ontario.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus chez ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit remplir son mandat de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres, tout en s'efforçant de réduire le plus possible les pertes qu'elle est susceptible d'encourir. La SADC a aussi pour mandat d'agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, faire fonction de liquidateur, de séquestre ou d'inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci, établir une institution-relais, acquérir des actions ou des actifs, reprendre des passifs qu'avaient des institutions membres et convertir, en actions ordinaires, certaines dettes d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite afin d'en restructurer le capital pour qu'elle puisse rester en exploitation.

La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada pour l'application de la Loi sur la SADC. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte dans l'exercice de son mandat constituent des obligations du Canada.

En juillet 2015, la Société a reçu une directive (C.P. 2015-1107), émise en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui demandant d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. La SADC s'y est conformée.

L'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014 pour moderniser et renforcer le régime d'assurance-dépôts au Canada a reçu la sanction royale le 21 juin 2018. Certaines modifications visant la protection d'assurance-dépôts sont entrées en vigueur le 30 avril 2020, tandis que les modifications s'inscrivant dans la deuxième phase des changements prendront effet le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification de certains procédés de la Société.

Dans le cadre de la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, qui a reçu la sanction royale le 25 mars 2020, la Loi sur la SADC a été modifiée pour que le ministre des Finances soit autorisé à relever le plafond de la protection d'assurance-dépôts jusqu'au 30 septembre 2020, mais le ministre n'a pas exercé ce pouvoir.

Le 9 juin 2021, le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers consolidés et en a autorisé la publication.

Méthode de préparation

Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et sont présentés en dollars canadiens.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des obligations locatives (note 5), de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (note 8) et de certains avantages du personnel (note 16), qui sont évalués à la valeur actualisée. Le coût historique est généralement établi en fonction de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs, ainsi que des sorties de trésorerie auxquelles s'attend la Société à l'égard d'un passif.

Les méthodes comptables définies à la note 2 ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées.

2 – Principales méthodes comptables

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), entité structurée contrôlée par la Société.

Les résultats d'ACC sont inclus dans l'état consolidé du résultat global jusqu'à la date à laquelle le contrôle prendra fin ou jusqu'à ce qu'ACC soit dissoute. Les transactions, soldes, produits et charges entre la Société et ACC ont été entièrement éliminés lors de la consolidation.

L'incidence globale de cette consolidation est minime.

Les présents états financiers consolidés ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue, mais dont elle n'a pas le contrôle.

Jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les principaux jugements exercés lors de l'application des méthodes comptables de la Société sont décrits ci-après.

Consolidation

La direction a déterminé, après analyse des faits et des circonstances, que la Société contrôle ACC et que les états financiers de la Société devraient donc intégrer ceux d'ACC. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Bien que la SADC ne détienne aucune participation dans le capital social d'ACC, elle en est l'unique créancière pour lui avoir accordé un prêt en 1992. Les faits et les circonstances que la direction a pris en considération avant de conclure que la SADC détient le contrôle d'ACC sont les suivants :

- Le prêt expose la SADC à des rendements variables en raison des liens de celle-ci avec ACC.
- Étant donné qu'un employé de la SADC est l'unique membre du conseil d'administration d'ACC, la SADC a le pouvoir de prendre des décisions concernant les activités d'ACC qui influent sur les rendements que la SADC touchera sur le prêt qu'elle a accordé à ACC.
- Les conditions du prêt limitent les activités d'ACC et stipulent que celle-ci ne peut modifier la composition de son conseil d'administration, ce qui confère à la SADC le pouvoir sur les principales activités d'ACC.

Instruments financiers

La Société détient un volume important de titres de placement. Après analyse des faits et des circonstances, la direction a déterminé que : i) les titres de placement détenus servent à percevoir des flux de trésorerie contractuels, et ii) les dispositions contractuelles des titres de placement donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû. Pour ces raisons, la Société évalue ses titres de placement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la partie « Instruments financiers » ci-après pour de plus amples informations.

La Société calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement qui sont évalués au coût amorti. L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers de la Société nécessite des modèles complexes ainsi que des hypothèses et jugements importants qui dépendent de plusieurs facteurs. Si ces facteurs changeaient, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues ne seraient plus les mêmes.

Les éléments du modèle de pertes de crédit attendues qui sont considérés comme étant des jugements et des estimations comptables incluent entre autres :

- Le choix des critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté ou non de façon importante
- La conception de modèles adéquats et la formulation d'hypothèses adéquates en vue d'évaluer les pertes de crédit attendues
- L'établissement des variables économiques présentant la corrélation la plus élevée avec nos portefeuilles d'actifs financiers
- L'établissement du nombre de scénarios macroéconomiques de nature prospective et de leurs pondérations relatives, y compris leur effet sur les données économiques retenues dans le modèle

Se reporter à la partie « Instruments financiers » ci-après pour de plus amples informations.

Estimations et hypothèses

La préparation d'états financiers consolidés selon les IFRS exige l'utilisation de certaines estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont révisées régulièrement. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation ou l'hypothèse est révisée et dans toute période ultérieure pouvant être touchée.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts comporte des estimations importantes et nécessite, de la part de la direction, la formulation d'hypothèses.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en réglant les cas de faillite d'institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global des membres de la Société selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. Se reporter à la partie « Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts » plus loin pour de plus amples informations sur le mode d'évaluation de la provision. Se reporter aussi à la note 8 pour le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Il se pourrait que les résultats diffèrent sensiblement de ces estimations, y compris en ce qui a trait à l'importance des pertes que la Société pourrait subir à la suite de la faillite d'institutions membres et au moment où ces pertes se produiraient. Un ajustement significatif de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts pourrait être nécessaire. Au bout du compte, si les résultats diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels s'appliquant aux institutions membres.

Immobilisations

Les immobilisations, qui sont constituées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont amorties sur leur durée d'utilité. Celle-ci est mesurée selon les meilleures estimations de la direction, en fonction de la période durant laquelle l'actif sera utilisé. Toute révision de la durée d'utilité estimée aura une incidence sur la valeur comptable future de l'actif et la perte de valeur ou les amortissements à venir. Les valeurs comptables respectives des immobilisations de la Société figurent aux notes 6 et 7.

Passifs au titre des avantages du personnel

La valeur comptable des passifs au titre des avantages du personnel à régler ultérieurement dépend de plusieurs variables qui sont établies par des méthodes actuarielles faisant intervenir plusieurs hypothèses. Tous les ans, la Société consulte un actuaire indépendant au sujet de ces hypothèses. Tout changement apporté à celles-ci se répercutera sur la valeur actualisée de ces passifs. Les valeurs comptables des passifs au titre des avantages du personnel sont indiquées à la note 16.

Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Tous les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables.

L'achat d'actifs financiers imposant la livraison de l'actif dans un délai défini par réglementation ou par convention sur le marché (achat normalisé) est comptabilisé à la date de règlement, c'est-à-dire la date à laquelle l'actif est livré à la SADC ou à laquelle celle-ci le livre.

Classement

A) Actifs financiers

Après sa comptabilisation initiale, un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels.

- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal qui est dû.

Si l'actif financier ne remplit pas les deux conditions ci-dessus, il est alors évalué à la juste valeur. Étant donné que tous les titres de placement de la Société remplissent ces conditions, ils sont évalués au coût amorti.

B) Passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers de la Société sont évalués au coût amorti.

Évaluation au coût amorti

Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les évaluations à la juste valeur sont classées selon la hiérarchie suivante :

- *Niveau 1* – La juste valeur est fondée sur des cours (non ajustés) disponibles pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés actifs.
- *Niveau 2* – La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- *Niveau 3* – La juste valeur est déterminée à l'aide de données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché (données non observables).

Dans le cas des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur de façon récurrente, la Société doit savoir si des transferts se sont produits entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, en réévaluant le classement de ces actifs et passifs à chaque date de clôture.

Détection et évaluation de la dépréciation

La Société calcule une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les titres de placement et les primes d'assurance à recevoir qui sont évalués au coût amorti. Elle comptabilise des pertes de crédit attendues dans les 12 mois sur les instruments financiers, sauf si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, auquel cas elle inscrit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est révisé à chaque date de clôture pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; ce montant est présenté à la note 4, conformément à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La Société a tenu compte de certaines informations prospectives de nature économique lors du calcul des pertes de crédit attendues, en se basant sur plusieurs scénarios qui ont donné lieu à une moyenne des pertes de crédit attendues fondée sur une pondération probabiliste de chaque scénario.

Pertes de crédit attendues – approche et évaluation

Titres de placement

Pour ce qui est des titres de placement, les pertes de crédit attendues sont la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument. Sinon, elle correspond aux pertes de crédit attendues dans les 12 mois et représente la portion des pertes de crédit attendues sur la base de cas de défaillance susceptibles de se produire dans les 12 mois suivant la date de clôture. En cas d'amélioration de la qualité du crédit dans une période ultérieure, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la correction de valeur pour pertes est révisée selon des pertes de crédit attendues sur 12 mois.

Tous les titres de placement que la SADC détient sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux dont la cote de crédit est de A- au minimum. En évaluant les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Société a appliqué la méthode simplifiée, comme le permet IFRS 9 vu la qualité de crédit supérieure de ces instruments, selon laquelle elle n'est pas obligée de déterminer si le risque de crédit a changé ou non, mais est plutôt tenue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'actif à chaque date de clôture, dès la création de l'actif.

Primes d'assurance à recevoir

La Société applique la méthode simplifiée aux primes d'assurance à recevoir, selon laquelle elle n'est pas obligée de déterminer si le risque de crédit a changé ou non, mais est plutôt tenue de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance à chaque date de clôture, dès la création de la créance. Dans le cas des primes d'assurance à recevoir, l'échéance contractuelle n'est pas censée dépasser un an. La perte de crédit attendue pour la durée de vie est donc calculée sur 12 mois.

Puisque les primes d'assurance sont payables en deux versements égaux, soit le 15 juillet et le 15 décembre, la Société ne comptabilise les primes d'assurance à recevoir qu'au premier trimestre de l'exercice, et aucune prime à recevoir n'est comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation

Étant donné que les sommes à recouvrer d'actifs en liquidation sont réputées être des actifs dépréciés, la Société y applique la méthode du taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit. Suivant cette méthode, lors de la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes est inscrite en fonction du cumul des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de la créance. Ainsi, la juste valeur rend déjà compte des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues dans les 12 mois n'est nécessaire. Les facteurs indiquant si un actif est déprécié ou non dès son acquisition ou sa création sont les mêmes que ceux de la phase III. À chaque date de clôture, la SADC révisera son estimation des flux de trésorerie et ajustera la correction de valeur en conséquence.

La Société considère que les titres de placement et les primes à recevoir sont en situation de défaut et qu'il faut les classer en phase III lorsque la qualité de crédit du débiteur s'est détériorée au point que celui-ci ne réglera probablement pas ses obligations envers la SADC dans leur intégralité ou lorsque la dette du débiteur envers la SADC est en souffrance depuis plus de 90 jours, comme l'exige IFRS 9. Les sommes à recevoir d'actifs en liquidation sont considérées comme étant en situation de défaut et à classer en phase III lorsque le liquidateur déclare qu'aucun recouvrement ultérieur ne sera possible.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Titres de placement

Les titres de placement sont des instruments d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou des gouvernements provinciaux. Ils sont évalués au coût amorti, plus les intérêts courus, dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts des titres de placement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation

Les sommes à recouvrer d'actifs en liquidation représentent les recouvrements éventuels de sommes antérieurement radiées relativement à des institutions membres ayant fait faillite. Elles sont évaluées au coût amorti diminué de toute perte de valeur, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les éléments du poste des immobilisations corporelles sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. Les durées d'utilité suivantes servent au calcul de l'amortissement :

- Améliorations locatives – durée du bail ou durée d'utilité des améliorations locatives (selon la durée la plus courte)
- Mobilier et matériel – de cinq à dix ans
- Matériel informatique – de trois à cinq ans

La dotation aux amortissements est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état consolidé du résultat global.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

Les éléments du poste des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu se déprécier. S'il existe un quelconque indice qu'un actif a perdu de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur recouvrable de ce dernier. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les charges d'exploitation, à l'état consolidé du résultat global.

Immobilisations incorporelles

La Société comptabilise une immobilisation incorporelle générée en interne et résultant du développement d'un logiciel une fois qu'un projet est passé du stade conceptuel préliminaire à celui du développement de l'application. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux tests d'une application sont inscrits à l'actif si tous les éléments suivants ont été démontrés :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service
- La capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service l'immobilisation incorporelle
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle générée en interne est égal à la somme des coûts directement attribuables à celle-ci, engagés à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation énumérés ci-dessus.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, laquelle va de trois à huit ans. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement font l'objet d'un examen une fois l'an, à la fin de l'exercice, et l'incidence de toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles est comprise dans les charges d'exploitation qui figurent à l'état consolidé du résultat global.

Une immobilisation incorporelle générée en interne est décomptabilisée au moment de sa sortie ou de sa mise hors service, lorsqu'on ne s'attend à en tirer aucun avantage économique futur en continuant de l'utiliser. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément représente la différence entre le produit net résultant de la sortie, le cas échéant, et sa valeur comptable, et ce profit ou cette perte est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global lorsque l'élément est décomptabilisé.

La Société tient compte des indices éventuels de perte de valeur à chaque date de clôture. S'il y a indication de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'étendue de la perte. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore mises en service sont soumises à un test de dépréciation tous les ans, par lequel on compare la valeur comptable et la valeur recouvrable, et ce, quels que soient les indices. Les pertes de valeur sont comprises dans les charges d'exploitation, à l'état consolidé du résultat global.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont évalués au coût amorti dans l'état consolidé de la situation financière. Leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de la courte durée avant leur échéance.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société est soumise à l'obligation d'être prête à fournir de l'assurance contre la perte d'une partie ou de la totalité des dépôts que détient une institution membre et à agir à titre d'autorité de règlement en cas de faillite de celle-ci. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la Société en ce qui a trait à la contrepartie nécessaire à l'extinction de cette obligation. La provision est établie selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'estimation tient compte des risques et des incertitudes liés à l'obligation.

Les augmentations et les diminutions de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont respectivement comptabilisées en charges et en produits, dans l'état consolidé du résultat global.

Produits tirés des primes

Les produits tirés des primes sont comptabilisés proportionnellement sur l'exercice, en fonction de la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des services d'assurance-dépôts. Les primes sont prescrites par la Loi sur la SADC et sont déterminées annuellement selon le montant des dépôts assurés détenus par les institutions membres au 30 avril de l'exercice courant et elles sont payables en deux versements égaux le 15 juillet et le 15 décembre.

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport au niveau cible minimal. Aux termes de la Loi sur la SADC, aucun remboursement n'est possible, sauf dans le cas d'un trop-perçu.

Autres produits des activités ordinaires

Les autres produits des activités ordinaires comprennent les éléments suivants : les paiements reçus en contrepartie de services fournis à d'autres organisations non liées, les produits tirés de contrats de sous-location et certains produits d'intérêts.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société détermine si celui-ci ou une partie de celui-ci contient un contrat de location. Le contrat contient un contrat de location s'il confère le droit d'utiliser un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour statuer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société se sert des critères suivants :

- Elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé.
- Le fournisseur n'a pas le droit substantiel de remplacer le bien pendant la durée d'utilisation.
- Elle a le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs composantes locatives ou une ou plusieurs composantes locatives et non locatives, la Société répartit, au moment de la passation du contrat, la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives ou non locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives.

À la date de début du contrat, la Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et sont ajustés pour tenir compte, le cas échéant, de la réévaluation des obligations locatives. Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative comptabilisée, les coûts directs initiaux engagés, les paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif (y compris le coût de la remise en état du site), déduction faite des incitatifs à la location reçus, le cas échéant. Les actifs comptabilisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, établie de la même manière que celle des immobilisations corporelles, ou sur la durée du contrat de location si elle est plus courte, à moins que la Société ait la certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif à l'échéance du contrat de location.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont évaluées à la valeur actualisée des loyers à verser pendant la durée du contrat de location. La valeur actualisée est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, à moins que ce taux ne puisse être déterminé facilement, auquel cas le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Les paiements de loyers comprennent les éléments suivants : les paiements fixes, déduction faite des incitatifs à la location ; les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux ; les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle. Les paiements de loyers incluent aussi le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ou les pénalités exigées en cas de résiliation d'un contrat de location que la Société a la certitude raisonnable de résilier. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable de l'obligation locative est recalculée pour refléter, le cas échéant, la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location spécifiées, ou pour refléter la révision des paiements de loyers qui sont en substance des paiements fixes.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société a recours à l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme non assortis d'une option d'achat si la durée du contrat de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début du contrat. Elle applique aussi l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau qui est considéré comme de faible valeur. Les paiements de loyers relatifs aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou d'une insuffisance de capitalisation du régime. En conséquence, les cotisations au régime sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation de l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Avantages du personnel

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès. Le 1er septembre 2018, la Société a remplacé son programme de congés de maladie accumulables, mais non acquis, par un programme de congés de maladie non accumulables, qui est un régime d'assurance-invalidité de courte durée administré par un tiers et couvrant 13 semaines de maladie tout au plus. Les soldes cumulatifs reportés depuis l'ancien régime ne sont utilisables qu'après la fin de la période d'invalidité de courte durée.

Le coût de tous ces avantages auxquels ont droit les membres du personnel est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. La détermination de la charge au titre des avantages du personnel requiert l'utilisation d'hypothèses comme le taux d'actualisation pour évaluer les obligations, les taux de démission prévus et le taux attendu de la rémunération future. Le taux d'actualisation utilisé est déterminé par référence à des obligations de sociétés de première qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de celle du passif connexe aux avantages. Le taux attendu de la rémunération future représente une hypothèse à long terme et tient compte de certains facteurs comme le taux d'inflation, le mérite et la promotion. Les résultats réels pourraient différer des estimations fondées sur ces hypothèses.

Dans le cas de tous ces avantages, le passif comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la date de clôture.

En ce qui concerne les régimes à prestations définies, tous les écarts actuariels qui découlent du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global, puis transférés vers les résultats non distribués. Le coût des services passés est comptabilisé en charges à l'une des deux dates suivantes, selon la première occurrence : i) la date de modification ou de réduction du régime, ou ii) la date à laquelle la Société comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de fin de contrat de travail correspondantes.

Quant aux autres avantages à long terme du personnel, tous les coûts et les reprises, y compris les écarts actuariels, sont immédiatement comptabilisés en charges d'exploitation, dans l'état consolidé du résultat global.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de la charge d'impôt exigible et de la charge d'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée dans le résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Le passif ou l'actif d'impôt exigible est fonction du résultat imposable de l'exercice. Le résultat imposable diffère du résultat présenté dans l'état consolidé du résultat global à cause de certains éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres années et d'éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles.

La charge d'impôt différé est comptabilisée par application de la méthode du passif fiscal aux différences temporaires qui existent entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière. Le calcul de la charge d'impôt différé s'effectue selon les taux d'impôt et la réglementation fiscale adoptée ou quasi adoptée à la date de clôture qui devraient s'appliquer au moment où l'actif d'impôt différé correspondant sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé. L'impôt différé relatif aux écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé directement dans les résultats non distribués, en tant qu'autres éléments du résultat global.

3 – Application des Normes internationales d'information financière (IFRS) nouvelles et révisées

Nouvelles normes, modifications et interprétations

Cadre conceptuel de l'information financière – En mars 2018, le Conseil des normes comptables internationales (IASB) a publié une version révisée du cadre conceptuel qui énonce les concepts fondamentaux de l'information financière. Le but est d'assurer la cohérence des décisions dans le processus de normalisation et d'uniformiser le traitement des transactions qui sont similaires pour que l'information financière fournie aux utilisateurs d'états financiers soit vraiment utile. Le cadre révisé, tel que l'IASB l'a publié, comprend ce qui suit : un nouveau chapitre sur l'évaluation ; des indications sur la présentation de la performance financière ; des définitions améliorées d'un actif et d'un passif, et de la documentation à l'appui de ces définitions ; et l'éclaircissement de certains éléments importants, notamment le rôle de la gérance, de la prudence et de l'incertitude d'évaluation dans l'information financière. Le cadre conceptuel révisé a été adopté pour l'exercice ouvert le 1er avril 2020 et n'a entraîné aucun changement dans les états financiers consolidés de la SADC.

IAS 1, Présentation des états financiers, et IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – En 2018, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1 et d'IAS 8 concernant la définition du terme « significatif ». IAS 1 a été révisée pour y ajouter une nouvelle définition de ce terme, et IAS 8 l'a été pour faire référence à cette nouvelle définition ajoutée dans IAS 1. Les modifications clarifient la définition du terme « significatif », expliquent comment celle-ci doit être appliquée et améliorent les explications qui l'accompagnent. Les modifications assurent aussi l'uniformité de la définition dans toutes les IFRS. Les modifications ont été adoptées pour l'exercice ouvert le 1er avril 2020, sans aucune conséquence pour les états financiers consolidés.

IFRS publiées (nouvelles ou révisées), mais pas encore entrées en vigueur

IFRS 17, Contrats d'assurance

Publiée en mai 2017, IFRS 17 établit des règles concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Il s'agit de veiller à ce que les entités fournissent des renseignements pertinents qui donnent une image fidèle des contrats d'assurance, pour que les utilisateurs des états financiers puissent apprécier l'incidence de ces contrats sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La norme était censée s'appliquer aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. Or, en juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage sur des modifications proposées donnant suite aux préoccupations et aux difficultés d'application dont avaient fait part les parties prenantes.

Le 25 juin 2020, le conseil de l'IASB a publié des modifications d'IFRS 17 et en a reporté la date d'entrée en vigueur. IFRS 17 s'appliquera donc pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. La Société a décidé de ne pas appliquer IFRS 17 de façon anticipée et évalue actuellement l'incidence que les modifications auront sur ses futurs états financiers.

4 – Titres de placement

Au 31 mars 2021 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	**De 91 jours à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Total**
Bons du Trésor	36 395	—	—	36 395
Rendement effectif moyen pondéré (%)	0,11	—	—	0,11
Obligations	384 014	890 986	5 178 830	6 453 830
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,15	1,16	1,43	1,38
Total des titres de placement	**420 409**	**890 986**	**5 178 830**	**6 490 225**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,06**	**1,16**	**1,43**	**1,37**

Au 31 mars 2020 (en milliers de dollars canadiens)	Terme à courir jusqu'à l'échéance			
	90 jours ou moins	**De 91 jours à 1 an**	**De 1 à 5 ans**	**Total**
Bons du Trésor	25 639	—	—	25 639
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,03	—	—	1,03
Obligations	311 138	837 602	4 556 605	5 705 345
Rendement effectif moyen pondéré (%)	1,29	1,17	1,75	1,64
Total des titres de placement	**336 777**	**837 602**	**4 556 605**	**5 730 984**
Rendement effectif moyen pondéré (%)	**1,27**	**1,17**	**1,75**	**1,64**

Dans les tableaux qui précèdent, les intérêts courus sont inclus dans la valeur comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent la juste valeur estimée des instruments financiers de la Société. Les justes valeurs sont évaluées et présentées selon une hiérarchie (voir note 2) qui reflète l'importance des données utilisées dans leur estimation.

Au 31 mars 2021 *(en milliers de dollars canadiens)*	Coût amorti	Profits latents	Justes valeurs Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	36 395	—	36 395	—	—	36 395
Obligations	6 453 830	95 691	4 778 286	1 771 235	—	6 549 521
Total des titres de placement	**6 490 225**	**95 691**	**4 814 681**	**1 771 235**	**—**	**6 585 916**

Au 31 mars 2020 *(en milliers de dollars canadiens)*	Coût amorti	Profits latents	Justes valeurs Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Bons du Trésor	25 639	—	25 639	—	—	25 639
Obligations	5 705 345	132 994	4 249 362	1 588 977	—	5 838 339
Total des titres de placement	**5 730 984**	**132 994**	**4 275 001**	**1 588 977**	**—**	**5 863 978**

Le total des produits tirés des placements que la Société a générés se monte à 89 936 000 dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 (85 490 000 dollars en 2020). La Société n'a comptabilisé aucun produit de commission ni aucune charge de commission pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 (néant en 2020).

Tout changement apporté aux méthodes d'évaluation peut entraîner un transfert entre les niveaux 1, 2 et 3. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, aucun transfert n'a eu lieu (aucun en 2020).

Au 31 mars 2021, la Société n'a comptabilisé aucune perte de valeur sur ses titres de placement (néant en 2020).

5 – Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

La Société loue des bureaux à Ottawa ; le contrat de location expire en septembre 2030, mais il est assorti d'une option de renouvellement de cinq ans. La Société loue aussi des bureaux à Toronto à deux endroits différents. Le premier contrat de location expire en octobre 2021, le deuxième en novembre 2022, et ils comportent une option de renouvellement d'un an. L'exercice de l'option de renouvellement des contrats de location des bureaux d'Ottawa et de Toronto est uniquement à la discrétion de la Société. La Société loue aussi du matériel pour une durée de cinq ans, jusqu'en mai 2025.

Valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dollars canadiens)	**Bureaux loués**	**Matériel**	**Total**
Coût			
Solde au 1er avril 2019	**13 244**	**19**	**13 263**
Ajouts	—	5	5
Ajustements	38	—	38
Solde au 31 mars 2020	**13 282**	**24**	**13 306**
Ajouts	553	54	607
Ajustements	(1 348)	—	(1 348)
Solde au 31 mars 2021	**12 487**	**78**	**12 565**
Cumul des amortissements			
Solde au 1er avril 2019	**—**	**—**	**—**
Amortissement	1 367	19	1 386
Solde au 31 mars 2020	**1 367**	**19**	**1 386**
Amortissement	1 465	14	1 479
Solde au 31 mars 2021	**2 832**	**33**	**2 865**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2020	11 915	5	11 920
Solde au 31 mars 2021	**9 655**	**45**	**9 700**

Valeur comptable des obligations locatives

(en milliers de dollars canadiens)	**Bureaux loués**	**Matériel**	**Total**
Solde au 1er avril 2019	**13 978**	**19**	**13 997**
Ajouts	—	5	5
Ajustements	38	—	38
Charges financières	235	—	235
Paiements de loyers	(1 645)	(19)	(1 664)
Solde au 31 mars 2020	**12 606**	**5**	**12 611**
Ajouts	553	54	607
Ajustements	(1 348)	—	(1 348)
Charges financières	206	—	206
Paiements de loyers	(1 672)	(14)	(1 686)
Solde au 31 mars 2021	**10 345**	**45**	**10 390**

La charge d'intérêts sur les obligations locatives, soit 206 000 dollars (235 000 dollars en 2020), figure à l'état du résultat global de l'exercice terminé le 31 mars 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, la Société n'a comptabilisé aucune charge relative à des contrats de location à court terme, et elle a comptabilisé un montant négligeable à l'égard des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, les sorties de trésorerie liées à la charge d'intérêts sur l'obligation locative, soit 206 000 dollars (235 000 dollars en 2020), et celles liées au principal de l'obligation locative, soit 1 480 000 dollars (1 645 000 dollars en 2020), sont respectivement comptabilisées au titre des activités d'exploitation et des activités de financement.

Ventilation des échéances des obligations locatives (non actualisées)

(en milliers de dollars canadiens)	**Bureaux loués**	**Matériel**	**Total**
Pas plus d'un an	1 562	11	1 573
Plus d'un an, mais pas plus de cinq ans	4 612	34	4 646
Plus de cinq ans	5 013	—	5 013
Total	**11 187**	**45**	**11 232**

6 – Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2019	**3 731**	**1 538**	**4 409**	**9 678**
Ajouts	154	222	775	1 151
Solde au 31 mars 2020	**3 885**	**1 760**	**5 184**	**10 829**
Ajouts	231	776	371	1 378
Solde au 31 mars 2021	**4 116**	**2 536**	**5 555**	**12 207**
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2019	**3 150**	**1 014**	**2 325**	**6 489**
Amortissement	205	153	361	719
Solde au 31 mars 2020	**3 355**	**1 167**	**2 686**	**7 208**
Amortissement	210	170	456	836
Solde au 31 mars 2021	**3 565**	**1 337**	**3 142**	**8 044**
Valeur comptable				
Solde au 31 mars 2020	530	593	2 498	3 621
Solde au 31 mars 2021	**551**	**1 199**	**2 413**	**4 163**

7 – Immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Logiciels	Logiciels en cours de développement	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2019	**12 840**	**238**	**13 078**
Ajouts – développement interne	1 140	36	1 176
Solde au 31 mars 2020	**13 980**	**274**	**14 254**
Ajouts – développement interne	970	(17)	953
Solde au 31 mars 2021	**14 950**	**257**	**15 207**
Cumul des amortissements			
Solde au 31 mars 2019	**9 194**	**—**	**9 194**
Amortissement	1 578	—	1 578
Solde au 31 mars 2020	**10 772**	**—**	**10 772**
Amortissement	1 436	—	1 436
Solde au 31 mars 2021	**12 208**	**—**	**12 208**
Valeur comptable			
Solde au 31 mars 2020	3 208	274	3 482
Solde au 31 mars 2021	**2 742**	**257**	**2 999**

Au 31 mars 2021, la valeur comptable des logiciels représentait essentiellement celle du Système de déclaration réglementaire (SDR) et celle des applications qui appuient le mandat de la Société. Toujours au 31 mars 2021, la valeur comptable du SDR se montait à 183 000 dollars, et la période d'amortissement résiduelle de ce dernier correspondait à trois ans (respectivement 663 000 dollars et quatre ans en 2020). La valeur comptable des applications qui appuient le mandat de la Société au 31 mars 2021 était de 2 367 000 dollars, et la période d'amortissement résiduelle correspondait à quatre ans (respectivement 2 181 000 dollars et quatre ans en 2020).

8 – Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts représente la meilleure estimation de la SADC en ce qui a trait aux sorties futures d'avantages économiques résultant de l'obligation de la Société d'assurer les dépôts détenus par les institutions membres en cas de faillite de ces dernières. L'estimation est basée sur un calcul de la perte attendue et est soumise au caractère incertain des pertes quant à leurs montants et à leurs dates de survenance. Ainsi, les pertes réelles pourraient différer considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont résumées ci-après :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**
Solde au 31 mars 2020	**2 250 000**
Variations de la provision	400 000
Solde au 31 mars 2021	**2 650 000**

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est actualisée d'après un taux d'actualisation sans risque avant impôt. Au 31 mars 2021, le taux d'actualisation de la provision était de 0,99 % (0,60 % en 2020). La sensibilité au taux d'actualisation est analysée par la Société, car elle a des retombées importantes sur la provision. Une augmentation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînera une diminution de 33 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (diminution de 28 millions en 2020). À l'inverse, une baisse de 25 points de base du taux d'actualisation entraînera une augmentation de 33 millions de dollars de la provision (augmentation de 28 millions en 2020).

Résultant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts annoncé dans le budget 2014, qui vise à moderniser et à renforcer le régime d'assurance-dépôts du Canada, de nouvelles modalités sont entrées en vigueur le 30 avril 2020. Les modalités de la deuxième phase prendront effet le 30 avril 2022. Les changements ont nécessité et continueront de nécessiter la modification des processus administratifs de la SADC.

L'incidence des changements apportés aux modalités de l'assurance-dépôts qui sont entrés en vigueur le 30 avril 2020 est prise en compte dans le calcul de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Les prochaines modalités, qui entreront en vigueur le 30 avril 2022, ne sont pas prises en compte dans le calcul, car la SADC ignore pour l'instant quelles en seront les conséquences.

9 – Instruments financiers et gestion des risques financiers

Classement et évaluation des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers de la Société, évalués au coût amorti selon IFRS 9.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Trésorerie	2 480	3 568
Titres de placement	6 490 225	5 730 984
Clients et autres débiteurs	166	260
Sommes à recouvrer d'actifs en liquidation	6	6
Actifs financiers	**6 492 877**	**5 734 818**
Fournisseurs et autres créditeurs	8 465	7 812
Passifs financiers	**8 465**	**7 812**

Le lecteur se reportera à la note 4 pour d'autres renseignements sur l'échéance et la composition des titres de placement de la Société.

Juste valeur des instruments financiers

À l'exception des titres de placement, la valeur comptable des instruments financiers de la Société évalués au coût amorti se rapproche de leur juste valeur. La juste valeur des titres de placement de la Société est présentée à la note 4.

Objectifs en matière de gestion des risques financiers

L'actif de la Société est composé essentiellement de titres de placement. La stratégie de placement de la Société s'appuie sur deux principes clés : générer des liquidités pour pouvoir financer les activités de règlement ; circonscrire le risque de crédit et le risque de marché pour préserver le capital des placements. La Société dispose d'un cadre complet de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE).

Des politiques officielles existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins chaque année pour qu'elles demeurent adéquates et prudentes. Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel est exposée la Société correspond à la valeur comptable de la trésorerie, des titres de placement et des clients et autres débiteurs portés à l'état consolidé de la situation financière. Aucun montant du poste des clients et autres débiteurs n'est en souffrance.

La *Politique du conseil en matière de risque de crédit* exige, entre autres, que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la SADC et les parties avec lesquelles la SADC est autorisée à effectuer des opérations financières. La Société effectue ses placements auprès de contreparties solvables et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. La Société ne peut dépasser les limites approuvées par le conseil d'administration pour chaque opération et chaque opérateur autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

Conformément à ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements aux obligations du gouvernement du Canada et de sociétés d'État fédérales, ainsi qu'aux obligations de gouvernements provinciaux et de sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en plafonnant le montant de chaque placement. En outre, pour réduire au minimum son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau ci-après résume la qualité de crédit des titres de placement de la Société, selon leur cote de crédit.

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
AAA	5 126 190	4 520 283
AA	72 325	46 741
AA-	628 456	565 412
A+	663 254	598 548
Total des titres de placement	**6 490 225**	**5 730 984**

La Société peut devoir intervenir à un titre ou à un autre pour fournir un soutien financier, sous forme de prêt, de garantie ou autrement, à une institution membre en difficulté. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement se traduit par une créance pour la Société. Le recouvrement de cette créance dépend dans une large mesure de la qualité du crédit et de la valeur des éléments d'actif de l'institution membre mise en liquidation, ce qui expose la Société à un risque de crédit supplémentaire. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de réduire au minimum les risques de perte pour elle-même. Au 31 mars 2021, aucun nouveau soutien financier de la part de la SADC, que ce soit sous forme de prêt, de garantie ou autrement, n'avait été fourni à une institution membre en difficulté.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la SADC ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion du risque exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports annuels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées.

La *Politique du conseil d'administration en matière de risque de liquidité* énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de titres de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société est autorisée à emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor. La Société peut actuellement emprunter jusqu'à 28 milliards de dollars (25 milliards en 2020), avec l'approbation du ministre des Finances. Si l'actuel pouvoir d'emprunt devenait inadéquat, la Société pourrait faire une demande au Parlement, en vertu d'une loi de crédits. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres emprunts peuvent être effectués en cas de nécessité en vue de promouvoir la stabilité du système financier au Canada ou d'en maintenir l'efficience. Aux 31 mars 2021 et 2020, aucun emprunt n'avait été effectué. En vertu de la Loi sur la SADC, la limite d'emprunt est ajustée chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

Les principaux risques de marché que la Société court découlent de ses actifs ou passifs financiers dont la valeur est influencée par les conditions du marché, notamment son portefeuille de titres de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses titres de placement au coût amorti, mais se sert de la juste valeur de marché de ces titres de placement, en l'obtenant quotidiennement, pour les besoins de la présentation de l'information financière et de la gestion du risque financier. Par conséquent, la Société peut établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses titres de placement. La note 4 des présents états financiers consolidés présente l'écart entre le coût amorti et la juste valeur de marché des titres de placement de la Société. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, particulièrement sur les produits de placement en raison de la taille du portefeuille de titres de placement de la Société et de l'importance relative des produits que ce portefeuille génère. La Société gère ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître ses produits d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. La Société soumet régulièrement ses titres de placement à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets d'éventuelles variations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de ses placements.

La trésorerie de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt. Une telle exposition est négligeable.

Le tableau suivant illustre l'incidence qu'aurait eue une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt, selon la composition du portefeuille de placement à la fin de chaque exercice correspondant. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes ou aux hypothèses utilisées dans cette analyse de sensibilité par rapport à l'exercice précédent.

	Augmentation (diminution) du résultat net	
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Augmentation de 100 points de base	4 855	4 312
Diminution de 25 points de base	(1 214)	(1 078)

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la *Politique du conseil en matière de risque de marché*, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques liés aux positions sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut négocier des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres. Puisque l'assurance-dépôts couvre désormais les dépôts en devise, la SADC s'expose indirectement au risque de change. Les dépôts en devise seraient convertis en dollars canadiens aux taux prescrits à la date de faillite d'une institution membre et s'ajouteraient aux autres dépôts pour donner le total des dépôts assurés. Cette exposition au risque de change n'est pas couverte. L'exposition de la Société aux autres risques de prix et au risque de change est toutefois négligeable.

10 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué du financement *ex ante*. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société, et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. Au 31 mars 2021, la cible minimale du financement *ex ante* était fixée à 100 points de base des dépôts assurés.

La Société n'a pas encore atteint le niveau cible du capital, tel qu'il a été établi dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime constituent le principal mécanisme de gestion du capital.

Financement *ex ante*

	Réel		Cible
Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**	**2021**
Résultats non distribués	3 841 505	3 479 691	
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 650 000	2 250 000	
Total du financement *ex ante*	**6 491 505**	**5 729 691**	**9 679 806**
Total des points de base des dépôts assurés	**67**	**67**	**100**

11 – Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat. Le résultat fiscal de la Société découle principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables, et la variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne peut faire l'objet d'une déduction fiscale. Par ailleurs, les recouvrements des montants radiés antérieurement ne sont pas imposables, car la Société n'avait pas réclamé de déduction fiscale lorsque ces sommes avaient été radiées.

Le tableau suivant détaille la charge d'impôt comptabilisée en résultat net.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible	7 487	8 628
Ajustements liés à la charge d'impôt exigible d'exercices antérieurs	(9)	(53)
Impôt différé :		
Afférent à la naissance des différences temporaires	(111)	86
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net	**7 367**	**8 661**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt établie selon le taux d'imposition fédéral.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Résultat net avant impôt	369 285	502 848
Impôt sur le résultat attendu selon le taux d'impôt fédéral de 25 % (25 % en 2020)	92 321	125 712
Ajustements non déductibles :		
Produits tirés des primes	(184 775)	(167 090)
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts non déductible	100 000	50 000
Autres	(179)	39
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net	**7 367**	**8 661**

Les différences temporaires dont les effets fiscaux se sont traduits par des actifs ou passifs d'impôt différé au cours des exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020 sont attribuables aux éléments suivants :

Au 31 mars 2021 *(en milliers de dollars canadiens)*	Solde d'ouverture	Application d'IFRS 16	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôt différé					
Rémunération à payer	127	—	(83)	—	44
Obligations au titre des prestations définies	190	—	153	34	377
Obligations locatives	3 153	—	(556)	—	2 597
Passifs d'impôt différé					
Immobilisations corporelles et incorporelles	(938)	—	42	—	(896)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(2 980)	—	555	—	(2 425)
Passif d'impôt différé net	**(448)**	**—**	**111**	**34**	**(303)**

Au 31 mars 2020 *(en milliers de dollars canadiens)*	Solde d'ouverture	Application d'IFRS 16	Comptabilisation en résultat net	Comptabilisation en autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôt différé					
Incitatifs à la location	184	(184)	—	—	—
Rémunération à payer	41	—	86	—	127
Obligations au titre des prestations définies	210	—	39	(59)	190
Obligations locatives	—	3 509	(356)	—	3 153
Passifs d'impôt différé					
Immobilisations corporelles et incorporelles	(738)	—	(200)	—	(938)
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	(3 325)	345	—	(2 980)
Passif d'impôt différé net	**(303)**	**—**	**(86)**	**(59)**	**(448)**

12 – Produits tirés des primes

En vertu du *Règlement administratif sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de tarification d'après un barème de notes qui tient compte de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime en vigueur pour l'exercice 2020-2021 sont les suivants :

Catégorie de tarification *(points de base des dépôts assurés)* *Pour l'exercice terminé le 31 mars*	**2021**	**2020**
Catégorie 1	7,5	7,5
Catégorie 2	15,0	15,0
Catégorie 3	30,0	30,0
Catégorie 4	33,3	33,3

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, les produits tirés des primes totalisent 739 100 000 dollars (668 360 000 dollars en 2020). Les produits tirés des primes sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison de l'augmentation du total des dépôts assurés détenus chez les institutions membres, qui compense le fait que la catégorie de tarification de certaines institutions membres a changé.

13 – Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente une ventilation du total des charges d'exploitation nettes de la Société pour les exercices terminés les 31 mars 2021 et 2020.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Salaires et autres frais de personnel	28 112	25 359
Honoraires et autres frais	11 045	6 794
Locaux	2 167	2 333
Frais généraux	3 187	4 201
Sensibilisation du public	8 090	5 743
Dotation aux amortissements	2 272	2 297
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation	1 479	1 386
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	206	235
Traitement de données	3 444	2 831
	60 002	51 179
Recouvrement de charges auprès de parties liées*	(173)	(171)
Total des charges d'exploitation	**59 829**	**51 008**

* La Société fournit des services de centre d'appels au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) selon le principe du recouvrement des coûts, par le biais d'une entente d'impartition. Au 31 mars 2021, aucun solde important n'était dû à la Société au titre de ces transactions.

14 – Informations sur les parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux d'ACC, entité structurée contrôlée par la Société. Les soldes et les opérations entre la Société et ACC ont été éliminés lors de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note.

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle a conclu des opérations avec certaines de ces parties liées dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cadre des activités normales de la Société et sont comptabilisées à leur valeur d'échange, soit la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, la SADC a comptabilisé des charges de retraite de 2 547 000 dollars (2 185 000 dollars en 2020) qui ont été versées au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Se reporter à la note 16 pour de plus amples informations.

La SADC, le BSIF et la Banque du Canada ont conjointement conçu le Système de déclaration réglementaire (SDR) que la Banque du Canada héberge sur son site et qui sert à la collecte de données financières auprès des institutions financières sous réglementation fédérale. Toutes les trois parties contrôlent le SDR et en assument à parts égales les coûts d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, le système n'a fait l'objet d'aucune mise à jour (244 000 dollars en 2020).

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société.

Le tableau suivant décrit la rémunération des principaux dirigeants de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Salaires, primes et autres avantages à court terme	2 660	2 190
Avantages postérieurs à l'emploi	536	446
Indemnités de cessation d'emploi	—	661
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**3 196**	**3 297**

15 – Éventualités et engagements

Au 31 mars 2021, la Société n'avait aucune réclamation à son encontre.

Au 31 mars 2021, la Société avait des engagements évalués à 558 000 dollars relativement à des actifs développés en interne (515 000 dollars en 2020). La Société a signé divers autres contrats de service. Au 31 mars 2021, les engagements futurs au titre de ces contrats totalisaient 13 411 000 dollars (9 211 000 dollars en 2020).

16 – Avantages du personnel

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Obligations au titre des prestations définies	1 508	1 444
Avantages du personnel	**1 508**	**1 444**

Les membres du personnel de la Société reçoivent plusieurs avantages, notamment la possibilité de participer au Régime de pension de retraite de la fonction publique et à des régimes à prestations définies.

Régime de pension de retraite de la fonction publique

Tous les employés admissibles de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), régime à prestations contributives définies, établi en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et régi par cette loi. Le gouvernement du Canada en est le promoteur. Les prestations de retraite sont fonction du salaire, du service ouvrant droit à pension, de l'âge et de la raison de la fin du contrat de travail. Les cotisations à ce régime sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société au RPRFP est 3,59 fois supérieure (3,8 fois en 2020) à celle de l'employé dont le salaire dépasse 182 000 dollars (173 000 dollars en 2020). Pour les salaires inférieurs à 182 000 dollars (173 000 dollars en 2020), la cotisation de la Société est 1,01 fois supérieure si la date d'embauche est antérieure au 1er janvier 2013 et 1,00 fois supérieure si la date d'embauche est postérieure au 1er janvier 2013 (en 2020, 1,01 fois supérieure si la date d'embauche était antérieure au 1er janvier 2013 et 1,00 fois supérieure si la date d'embauche était postérieure au 1er janvier 2013).

Dans le cas des employés embauchés avant le 1er janvier 2013, une prestation de retraite non réduite peut être touchée à compter de l'âge de 60 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 55 ans avec 30 années de service). Par contre, si la date d'embauche est postérieure au 31 décembre 2012, l'employé pourra toucher une prestation de retraite non réduite à compter de l'âge de 65 ans, sous réserve d'un service ouvrant droit à pension d'au moins deux ans (ou à l'âge de 60 ans avec 30 années de service).

Dans les états financiers consolidés de la Société, le RPRFP est traité comme un régime de retraite à cotisations définies. La charge de la Société relative au RPRFP est présentée à la note 14. La charge estimée pour l'exercice 2021-2022 est de 3 122 000 dollars. Il n'existe aucun accord contractuel ni aucune politique déclarée prévoyant la facturation du coût net des prestations définies de ce régime à l'endroit de la SADC ; la seule obligation de la Société à l'égard du RPRFP consiste à verser les cotisations établies.

Régimes à prestations définies

La Société est le promoteur de régimes à prestations définies sous forme d'indemnités de départ, de prestations de retraite et de prestations de décès.

La Société fournit, à certains employés embauchés avant le 1er avril 2011 et qui sont à la retraite, des prestations de retraite calculées selon leurs années de service et leur salaire de fin de carrière. En outre, des indemnités de départ sont versées à certains employés embauchés avant le 1er avril 2011 qui auront compté au moins dix ans de service sans interruption auprès de la Société. Le régime de prestations de décès prévoit le versement d'un montant forfaitaire calculé en fonction de la date d'embauche de l'employé et de son salaire au moment du décès. Il s'agit de régimes non capitalisés, auxquels les employés ne cotisent pas et qui, par conséquent, ne comptent aucun actif. Les régimes ont donc un déficit égal au passif au titre des prestations constituées. Les prestations sont financées à l'aide des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de la SADC.

La plus récente évaluation actuarielle de la portion non capitalisée des obligations, et les coûts des services rendus au cours de la période et des services passés connexes, a été réalisée par un actuaire-conseil en date du 31 mars 2021, selon la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

Pour l'exercice terminé le 31 mars	**2021**	**2020**
Taux d'actualisation	2,94 %	3,65 %
Taux de croissance de la rémunération :		
Exercice 2019-2020	—	2,0 % + mérite
Exercice 2020-2021	1,5 % + mérite	1,5 % + mérite
Exercice 2021-2022	1,5 % + mérite	1,5 % + mérite
Par la suite	1,5 % + mérite	1,5 % + mérite

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les charges d'exploitation à l'égard de ces régimes à prestations définies.

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	**2021**	**2020**
Coût des services rendus au cours de la période	93	114
Coût financier de l'obligation	50	50
Charge au titre des prestations définies	**143**	**164**

La charge pour l'exercice est comprise dans les charges d'exploitation à titre de salaires et autres frais de personnel. Le tableau suivant présente les écarts actuariels cumulés qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global, puis transférés vers les résultats non distribués.

(en milliers de dollars canadiens)	**Gains (pertes) actuariels**
Montant cumulatif au 31 mars 2019	**417**
Montant comptabilisé durant la période	237
Montant cumulatif au 31 mars 2020	**654**
Montant comptabilisé durant la période	(138)
Montant cumulatif au 31 mars 2021	**516**

Le montant des obligations au titre des prestations définies qui figure dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actualisée des obligations non capitalisées au titre des prestations définies. Le tableau suivant présente les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.

(en milliers de dollars canadiens)	**Obligations au titre des prestations définies**
Solde au 31 mars 2019	**1 524**
Coût des services rendus au cours de la période	114
Coût financier	50
Versement de prestations	(7)
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses démographiques et d'autres hypothèses	(102)
Gain actuariel résultant des changements dans les hypothèses financières	(135)
Solde au 31 mars 2020	**1 444**
Coût des services rendus au cours de la période	93
Coût financier	50
Versement de prestations	(217)
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses démographiques et d'autres hypothèses	44
Perte actuarielle résultant des changements dans les hypothèses financières	94
Solde au 31 mars 2021	**1 508**

Des révisions raisonnablement possibles apportées à la date de clôture à l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, pour autant que les autres hypothèses demeurent constantes, auraient fait varier les obligations au titre des prestations définies comme suit :

Au 31 mars (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Augmentation (diminution) des obligations au titre des prestations définies		
Effet d'une hausse de 1 % :		
Taux d'actualisation	(129)	(116)
Taux de croissance de la rémunération	157	142
Effet d'une baisse de 1 % :		
Taux d'actualisation	149	133
Taux de croissance de la rémunération	(139)	(126)

L'analyse de sensibilité qui précède a été effectuée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées, à la date de clôture, soit la même méthode que celle utilisée pour le calcul des obligations au titre des prestations définies comptabilisées dans l'état de la situation financière. L'analyse de sensibilité peut ne pas correspondre à la variation réelle des obligations en raison des corrélations possibles entre certaines de ces hypothèses.

Les méthodes et hypothèses utilisées dans l'analyse de sensibilité n'ont subi aucun changement par rapport à celles d'exercices antérieurs.

Au 31 mars 2021, la duration moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 9,4 ans (8,9 ans en 2020).

Nous protégeons
vos dépôts

PARTIE 3 **Gouvernance**

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance et s'engage à continuer dans cette voie. La présente partie de notre rapport annuel renseigne sur le conseil d'administration de la SADC, les comités du conseil et la participation aux réunions. Y sont aussi présentées les activités menées par la Société pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la SADC, y compris sur la charte du conseil d'administration et de chacun de ses comités, et sur les membres du conseil, consultez notre site Web, au **www.sadc.ca**.

Conseil d'administration

Les affaires de la Société sont régies par un conseil d'administration composé d'un président, de cinq autres membres issus du secteur privé et de cinq membres nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada [ACFC], le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint ou un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières [BSIF] nommé par le ministre des Finances).

Le conseil d'administration de la SADC guide l'orientation stratégique de la Société et veille à ce que les principaux risques d'entreprise soient relevés et gérés de façon adéquate. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Suit la composition du conseil et de ses comités.

Conseil d'administration de la SADC

Au 31 mars 2021

Robert O. Sanderson
Président du conseil
Au conseil depuis : juin 2016
Reconduit à la tête du conseil, le 14 décembre 2020, pour un mandat qui prendra fin le 30 juin 2022

Administrateurs issus du secteur privé

J. Martin Castonguay
Comptable professionnel agréé
Montréal (Québec)
Au conseil depuis : mai 2019
Nommé pour un mandat de 4 ans qui expire le 20 mai 2023

Linda Caty
Avocate
Carignan (Québec)
Au conseil depuis : juin 2018
Nommée pour un mandat de 2 ans qui expire le 20 juin 2020 ; nommée le 21 juin 2020 pour un mandat de 4 ans qui expire le 20 juin 2024

David Dominy
Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)
Au conseil depuis : juin 2018
Nommé pour un mandat de 4 ans qui expire le 20 juin 2022

Andrew Kriegler
Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)
Au conseil depuis : septembre 2018
Nommé pour un mandat de 4 ans qui expire le 6 septembre 2022

Wendy Millar
Haute dirigeante financière
Oakville (Ontario)
Au conseil depuis : juin 2018
Nommée pour un mandat de 4 ans qui expire le 20 juin 2022

Administrateurs nommés d'office

Tiff Macklem
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : juin 2020
Nommé pour un mandat de 7 ans

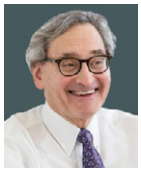

Michael Sabia
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : décembre 2020
Nommé à titre amovible

Judith Robertson
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : août 2019
Nommée pour un mandat de 5 ans

Jeremy Rudin
Surintendant des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Au conseil depuis : juin 2014
Nommé pour un mandat de 7 ans

Jamey Hubbs
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance des institutions de dépôts
Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Au conseil depuis : avril 2015
Nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1 de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Paul Beaudry
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en : février 2019

Leah Anderson
Sous-ministre adjointe
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Nommée substitut en : décembre 2016

Comités du conseil

Le conseil est soutenu dans son travail par trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et le Comité du risque.

Comité d'audit

Le Comité appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance : de l'intégrité des états financiers de la Société ; du processus d'établissement de rapports financiers ; des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et des finances ; de la fonction d'audit interne de la Société ; et de tout examen spécial mené au titre de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Composition

- **A. Kriegler (président)** – Membre depuis septembre 2018 ; président depuis avril 2019
- **J. M. Castonguay** – Membre depuis juin 2019
- **D. Dominy** – Membre depuis août 2018
- **J. Robertson** – Membre depuis septembre 2019

Comité de la régie de la Société et des ressources humaines

Le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines appuie le conseil dans ses fonctions de surveillance des principaux enjeux en matière de régie d'entreprise auxquels doit répondre la Société. Il s'assure qu'existent les structures, les processus et les renseignements nécessaires à l'orientation efficace des activités de la Société. Il contribue également à ce qui suit : planification de la relève du président du conseil et des administrateurs non nommés d'office ; planification de la relève du premier dirigeant et des cadres supérieurs ; évaluation des objectifs annuels du premier dirigeant et recommandations à leur égard ; rendement et évaluation annuelle du premier dirigeant ; et politiques, processus et stratégies clés en matière de ressources humaines et de rémunération, notamment en ce qui concerne la conduite professionnelle et le comportement éthique des employés.

Composition

- **D. Dominy (président)** – Membre et président depuis mars 2019
- **J. M. Castonguay** – Membre depuis septembre 2019
- **L. Caty** – Membre depuis mars 2019
- **W. Millar** – Membre depuis mars 2019
- **J. Rudin** – Membre depuis mars 2019
- **R. O. Sanderson** – Membre depuis mars 2019

Comité du risque

Le Comité du risque épaule le conseil dans son travail de surveillance du cadre de gestion des risques de la Société et de recensement, évaluation, gestion et enregistrement des risques importants (stratégie, préparation à un règlement, exploitation, finances, entreprise, réputation) qui, le cas échéant, pourraient empêcher la Société d'exécuter son mandat.

Composition*

- **W. Millar (présidente)** – Membre et présidente depuis mars 2019
- **L. Caty** – Membre depuis mars 2019
- **J. Hubbs** – Membre depuis mars 2019
- **A. Kriegler** – Membre depuis mars 2019
- **T. Macklem** – Membre depuis juillet 2020
- S. Poloz – Membre depuis mars 2019

* Les personnes dont le nom paraît **en gras** siègent aux comités au 31 mars 2021. M. Poloz a cessé de siéger au Comité du risque le 2 juin 2020.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1er avril 2020 au 31 mars 2021)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

		Comités du conseil		
	Conseil d'administration[b]	Comité d'audit[c]	Comité de la régie de la Société et des ressources humaines	Comité du risque
Nombre de réunions[a]	7	5	4	4
Présences :				
Administrateurs issus du secteur privé				
R. O. Sanderson – président	7	5	4	4
J. M. Castonguay	7	5	4	s.o.
L. Caty	7	s.o.	4	4
D. Dominy	7	5	4	s.o.
A. Kriegler	7	5	s.o.	4
W. Millar	7	s.o.	4	4
Membres d'office (substituts)				
Banque du Canada : T. Macklem (TM)[d], S. Poloz (SP)[e] (P. Beaudry [PB])	1 (SP) 7 (PB) 5 (TM)	s.o.	s.o.	1 (SP) 3 (TM)
Ministère des Finances : M. Sabia[f] (L. Anderson [LA])	7 (LA)	s.o.	s.o.	s.o.
Agence de la consommation en matière financière du Canada : J. Robertson	6	4	s.o.	s.o.
Surintendant des institutions financières : J. Rudin	5	s.o.	4	s.o.
Bureau du surintendant des institutions financières – 2e administrateur : J. Hubbs	7	s.o.	s.o.	4
Ont quitté le conseil durant l'exercice				
S. Poloz (SP)[e]	1			
P. Rochon[g]	0			

[a] Y compris les réunions en ligne.

[b] Y compris des simulations à l'intention des administrateurs (mai 2020 et octobre 2020) et une séance de planification stratégique du conseil (août 2020).

[c] Le président du conseil est invité au Comité d'audit et au Comité du risque en tant qu'observateur, mais n'en est pas membre.

[d] Entrée en vigueur du mandat de gouverneur de la Banque du Canada le 3 juin 2020 et donc de la fonction de membre d'office du conseil à cette date.

[e] Fin du mandat de gouverneur de la Banque du Canada le 2 juin 2020 et donc de la fonction de membre d'office du conseil depuis cette date.

[f] Entrée en vigueur du mandat de sous-ministre des Finances le 14 décembre 2020 et donc de la fonction de membre d'office du conseil à cette date.

[g] Fin du mandat de sous-ministre des Finances le 14 décembre 2020 et donc de la fonction de membre d'office du conseil depuis cette date.

Compétences et expérience professionnelle des administrateurs

Administrateur	Études / diplômes	Comptabilité	Communication	Crise	Services financiers	Gouvernance / Leadership	TI / Fintech	Droit	Fusions et acquisitions / Insolvabilité	Réglementation	Gestion des risques	Gestion des compétences	Autre
Sanderson, Robert Président du conseil, SADC	BA, FCPA, FCA, FIIC, FCIRP (ret)	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	
Castonguay, J. Martin Administrateur	BSc, BComm, CPA, IAS. A	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	
Caty, Linda Administratrice	LLB		✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	
Dominy, David Directeur général, Firma Corporation Cambiste	BA, MoM, IAS.A	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Hubbs, Jamey Surintendant auxiliaire, BSIF	BA, M.Cert, PM, IAS. A			✓	✓	✓				✓	✓	✓	
Kriegler, Andrew Président et chef de la direction de l'OCRCVM	BSc, MBA	✓		✓	✓	✓				✓	✓	✓	
Macklem, Tiff Gouverneur de la Banque du Canada	BA, MA, PhD		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	
Millar, Wendy Administratrice	BA, MA, IAS. A	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Robertson, Judith Commissaire, ACFC	BA, MBA, CFA	✓			✓	✓	✓			✓	✓	✓	
Rudin, Jeremy Surintendant, BSIF	BA, MCRP, PhD		✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	**Politique**
Sabia, Michael Sous-ministre, Ministère des Finances	BA, M. Phil.	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓	

Honoraires des administrateurs

En 2020-2021, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé ont totalisé 208 120 dollars (245 663 dollars en 2019-2020).

2020-2021 – Honoraires des administrateurs issus du secteur privé	
R. O. Sanderson	113 500 $
J. M. Castonguay	20 520 $
L. Caty	19 260 $
D. Dominy	15 480 $
A. Kriegler	16 320 $
W. Millar	23 040 $
Total	**208 120 $**

Dirigeants

au 31 mars 2021

Le conseil de gouvernance de la SADC se compose du président et premier dirigeant et de sept autres dirigeants. Le président et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil, qui approuve la rémunération liée au poste. Les objectifs de rendement du premier dirigeant sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances. Les dirigeants sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes.

Dirigeants de la SADC :

Peter D. Routledge
Président et premier dirigeant

Chantal M. Richer
Chef de l'exploitation

Angela Roberge
Chef, Ressources humaines, et chef de bureau

Gina Byrne
Chef, Risque et Règlement, Institutions membres

Michael Mercer
Chef, Données et Assurance

Tara Newman
Responsable, Stratégie d'entreprise, et chef de la gestion du risque

Camille Ringrose
Responsable, Finances et Exploitation, et directrice financière

Christa Walker
Conseillère générale et secrétaire de la Société, et chef des Services juridiques

Rémunération des dirigeants

Échelles de rémunération 2020-2021 des dirigeants, au 31 mars 2021			
Rémunération en numéraire[2,3]	**Président et premier dirigeant**	**Dirigeants – catégorie 1**	**Dirigeants – catégorie 2**
Échelle de salaire de base	271 000 $ – 318 800 $	202 891 $ – 297 558 $*	167 869 $ – 246 226 $*
Programme de prime (échelles)	6,5 % – 26 %	0 % – 25 %	0 % – 18 %
Échelle de rémunération globale par exercice	288 615 $ – 401 688 $	202 891 $ – 371 947 $	167 869 $ – 290 547 $

* Tient compte du taux de prime pour compétences essentielles, l'échelle ne pouvant dépasser 110 % de la normale du poste.

Programme d'avantages indirects		
Avantage	**Président et premier dirigeant**	**Dirigeants – catégorie 1**
Indemnité pour usage de véhicule personnel[4]	12 000 $	—
Compte gestion-santé et remboursement des services de planification financière[3]	12 000 $	10 000 $
Examens médicaux généraux	3 432 $	3 432 $
Total	27 432 $	13 432 $

Nota : Dans son rapport d'examen spécial 2020, le Bureau du vérificateur général constatait que « l'échelle de rémunération du président et premier dirigeant était inférieure à celles des autres dirigeants de la Société ». Dans sa réponse, la Société a déclaré qu'elle « continuera de dialoguer avec son ministre de tutelle et le Bureau du Conseil privé en vue de revoir l'ensemble de la structure de rémunération du poste de président et premier dirigeant en fonction de l'élargissement du mandat, du cadre législatif et des pouvoirs de la Société ». À la date de publication du présent rapport, les discussions se poursuivent.

Directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en matière de dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

Divulgation des frais de déplacement, d'accueil et de conférences

Depuis 2010, la SADC affiche sur son site Web, sans qu'on l'y oblige, des rapports sur les frais de déplacement et d'accueil de ses hauts dirigeants. Elle publie les détails dans les 30 jours qui suivent la fin du mois où ces dépenses leur sont remboursées.

Depuis le premier trimestre de 2017-2018, la SADC publie également les dépenses de voyage et d'accueil du président de son conseil d'administration et de ses administrateurs issus du secteur privé.

---

[2] La rémunération indiquée ne correspond pas au salaire ni aux primes effectivement versés aux dirigeants, mais à l'échelle qui s'applique à leur poste respectif.

[3] Au 31 mars 2021, appartiennent à la catégorie 1 les postes suivants : chef de l'exploitation ; chef, Ressources humaines, et chef de bureau ; chef, Risque et Règlement, Institutions membres ; chef, Données et Assurance. Les postes de la catégorie 2 sont les suivants : responsable, Stratégie d'entreprise, et chef de la gestion du risque ; responsable, Finances et Exploitation, et directrice financière ; conseillère générale et secrétaire de la Société, et chef des Services juridiques.

[4] Ces montants représentent l'indemnité maximale payable, reçus à l'appui.

Et depuis l'exercice 2016-2017, elle affiche sur son site Web le total annuel des frais engagés à l'égard de chacune de ces catégories de dépenses. La Société passe régulièrement en revue les renseignements qu'elle divulgue et y apporte des corrections lorsque cela s'impose.

Ces renseignements sont affichés sur son site Web, au **www.sadc.ca**.

Organigramme de la SADC

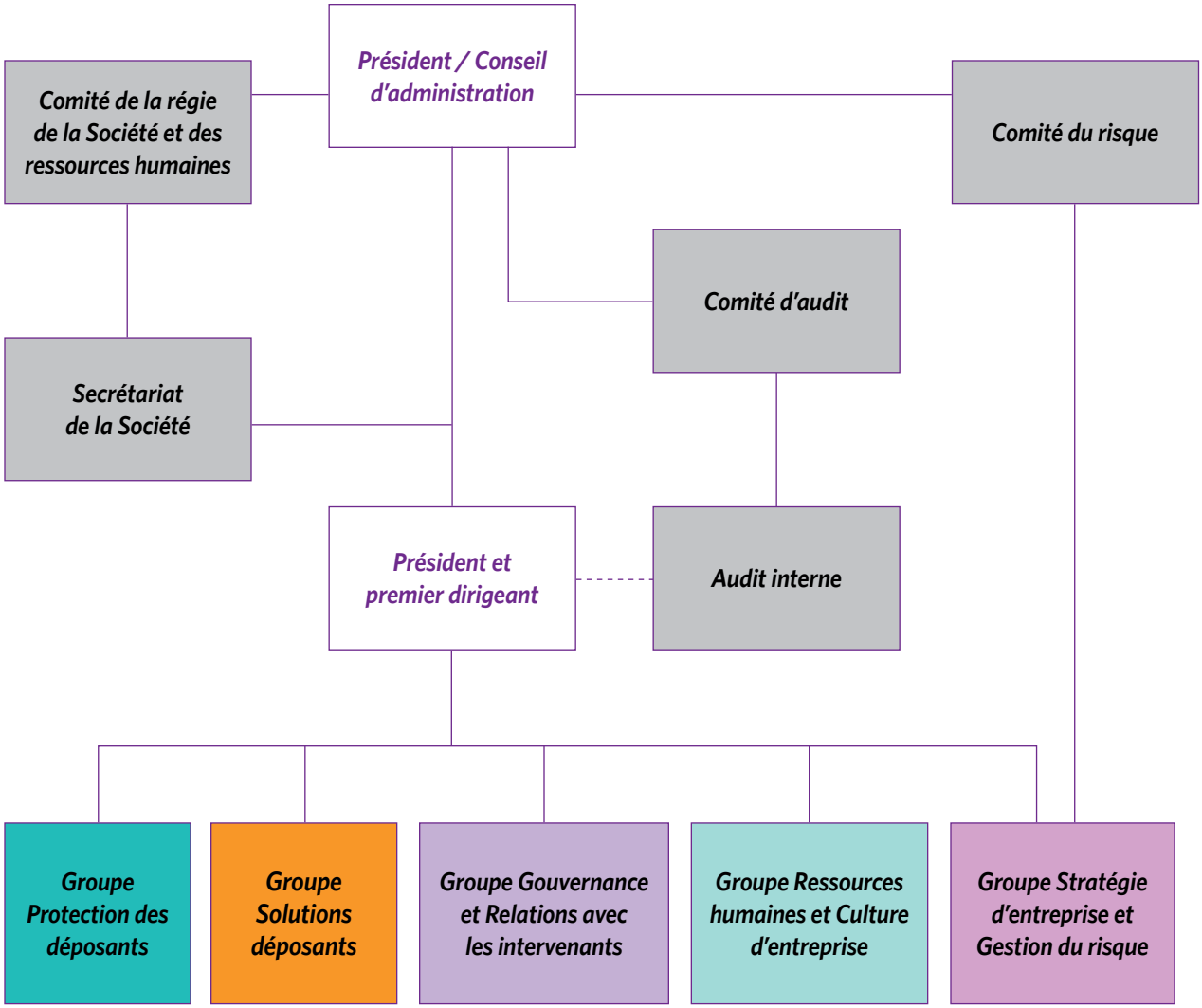

- - - - - - - - Reflète l'obligation de rendre compte

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

Comportement éthique et intégrité

Pour inspirer confiance aux Canadiens, la SADC doit veiller à mener toutes ses activités de manière éthique et intègre. L'adhésion à nos codes et politiques en matière d'éthique, de même que le respect du *Code de valeurs et d'éthique du secteur public*, qui a été intégré aux politiques de la SADC, est une condition *sine qua non* de travail à la SADC. Chaque année, employés et administrateurs doivent attester qu'ils adhèrent à leur code respectif. Des rapports sur le respect des codes et autres pratiques liées au comportement éthique sont remis au Comité d'audit et au Comité de la régie de la Société et des ressources humaines.

Formation en matière d'éthique

Les employés sont tenus chaque année de suivre une formation en matière d'éthique (confirmation exigée). De la formation en la matière a été donnée pour l'ensemble de la Société. Tous les employés ont soumis, en avril 2021, leur attestation pour l'exercice 2020-2021.

Diversité, ouverture et harcèlement en milieu de travail

La diversité, l'équité et l'ouverture à l'autre sont des piliers fondamentaux de la culture d'entreprise de la SADC. Pour bien servir la population canadienne, nous devons nous mettre au diapason de cette dernière et encourager nos employés à donner le meilleur d'eux-mêmes. Notre engagement s'articule autour de trois piliers : la formation, des programmes et politiques exempts de tout obstacle, la participation des employés et les échanges sur des questions d'importance. Principales initiatives en 2020-2021 :

- Formation annuelle obligatoire sur le comportement éthique, qui couvre la sécurité psychologique et le harcèlement
- Renforcement de nos relations avec diverses organisations (comme des associations étudiantes dans le cadre de notre programme d'emplois d'été) qui appuient les communautés autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées
- Refonte de la section « Carrières » de notre site Web public, qui met en lumière la diversité au sein du personnel
- Bonification de la formation liée aux peuples autochtones, au capacitisme, à l'histoire des Noirs et aux personnes LGBTQ+ ; organisation de forums publics spéciaux pour relayer le message
- Sommet des employés virtuel axé sur la santé mentale, l'ouverture à l'autre et la résilience
- Programme de reconnaissance en langues officielles et semaine de célébration de la francophonie
- Festival de la diversité en ligne organisé par les employés dans le cadre de la campagne Centraide de la SADC

En 2021-2022, la SADC continuera de mettre l'accent sur la diversité et l'ouverture en créant un groupe consultatif sur l'ouverture à l'autre composé d'employés de la SADC.

Assemblée publique annuelle

Le 11 août 2020, la SADC a tenu son assemblée publique annuelle (APA), en direct sous forme de webémission bilingue. Les discussions ont porté sur les sujets suivants : modalités de la protection de la SADC, modifications apportées à notre régime d'assurance-dépôts au 30 avril 2020 et sensibilisation des Canadiens à l'appui de la stabilité financière. L'APA est l'occasion pour la Société d'informer le public et les parties intéressées sur son mandat et les services qu'elle rend, et de répondre aux questions qui lui sont posées dans l'assistance, en ligne ou sur les médias sociaux. La SADC tiendra sa prochaine APA à l'automne 2021, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Nous protégeons vos dépôts

Glossaire

Accord de Bâle III : Établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. (*Basel III Accord*)

Banque d'importance systémique nationale (BISN)[5] **:** Banque désignée d'importance systémique nationale par le surintendant des institutions financières parce que ses difficultés ou sa faillite représenteraient un risque grave pour le système financier du pays. Les BISN sont soumises à une surveillance plus intense et à des exigences supplémentaires afin de réduire au minimum les probabilités de faillite. (*Domestic systemically important bank [D-SIB]*)

Banque d'importance systémique mondiale (BISM) : Une institution financière qui, de par sa grande interdépendance avec l'ensemble des marchés financiers, pourrait menacer la stabilité financière dans le monde si elle faisait faillite. Le Conseil de stabilité financière, de concert avec le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, désigne BISM toute institution financière d'importance systémique élevée compte tenu de sa taille, son interdépendance, sa substituabilité, sa complexité et ses activités transfrontières. Une BISM se voit imposer un ratio de fonds propres à risque plus élevé visant à accroître sa résilience. Elle est aussi soumise à une surveillance accrue de la part des instances de réglementation, ainsi qu'à des exigences en matière de planification et d'évaluation du potentiel de règlement de faillite qui visent l'ensemble du groupe bancaire. Chaque année, les hauts responsables du groupe de gestion de crise de chaque BISM évaluent la faisabilité du plan de règlement de la banque selon des paramètres généraux fixés par le Conseil de stabilité financière. (*Global systemically important bank [G-SIB]*)

Conseil de stabilité financière (CSF) : Le CSF a pour mandat de coordonner, sur le plan international, les travaux des autorités financières nationales et des organismes de normalisation internationaux, d'élaborer et de promouvoir des politiques efficaces en matière de réglementation, de supervision et autres pour le secteur financier, pour favoriser la stabilité financière. (*Financial Stability Board [FSB]*)

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la « Loi sur la SADC »), un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé ;

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. (*Deposit*)

Dépôt assurable : Pour être assurable, un dépôt doit être détenu auprès d'une institution membre de la SADC. Les dépôts assurables comprennent, entre autres : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques ; les certificats de placement garanti (CPG) et autres dépôts à terme ; et les dépôts en devise (p. ex., en dollars américains). La SADC protège les dépôts assurables jusqu'à concurrence de 100 000 $ (somme du capital et des intérêts courus) par catégorie d'assurance-dépôts (il y en a 7). Ne sont pas assurés : les fonds communs de placement, les actions et obligations, les fonds négociés en bourse et les cryptomonnaies, par exemple. (*Eligible deposit*)

---

[5] Les six banques canadiennes désignées BISN sont la Banque de Montréal, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion.

Dépôt en copropriété : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. (*Joint deposit*)

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium year*)

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex ante *funding*)

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt, coopérative de crédit fédérale, ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. (*Member institution*)

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. (*Ex officio*)

Normes internationales d'information financière (IFRS) : Normes de comptabilité et d'information financière établies et révisées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) pour favoriser l'établissement de rapports financiers fiables et pertinents, qui soient compréhensibles et comparables d'un pays à un autre. Les IFRS remplacent graduellement les normes canadiennes d'établissement de rapports financiers. (*International Financial Reporting Standards [IFRS]*)

Point de base : Un point de base équivaut à 0,01 %. (*Basis point*)

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du total des dépôts assurés qu'une institution détient au 30 avril. La SADC s'appuie sur un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. (*Premiums*)

Provision pour pertes : Montant porté au bilan en vue de pourvoir à des pertes ou à des dépenses escomptées ou éventuelles. La SADC maintient une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, elle risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. (*Provision for loss*)

Ratio de fonds propres de catégorie 1 : Ratio des fonds propres de base sur les actifs pondérés en fonction des risques. (*Tier 1 capital ratio*)

Régime de recapitalisation interne : Outil permettant à la SADC de régler la faillite d'une banque d'importance systémique nationale (BISN) en faillite ou qui menace de faire faillite. La SADC prendrait temporairement le contrôle de la BISN, qu'elle recapitaliserait en convertissant en actions ordinaires tout ou une partie de ses passifs visés par la recapitalisation interne, pour l'aider à redevenir viable. Durant ce processus, la BISN demeurerait ouverte et continuerait de servir ses clients. (*Bail-in*)

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC rembourse aux déposants d'une institution membre en faillite leurs dépôts couverts par l'assurance-dépôts. (*Payout*)